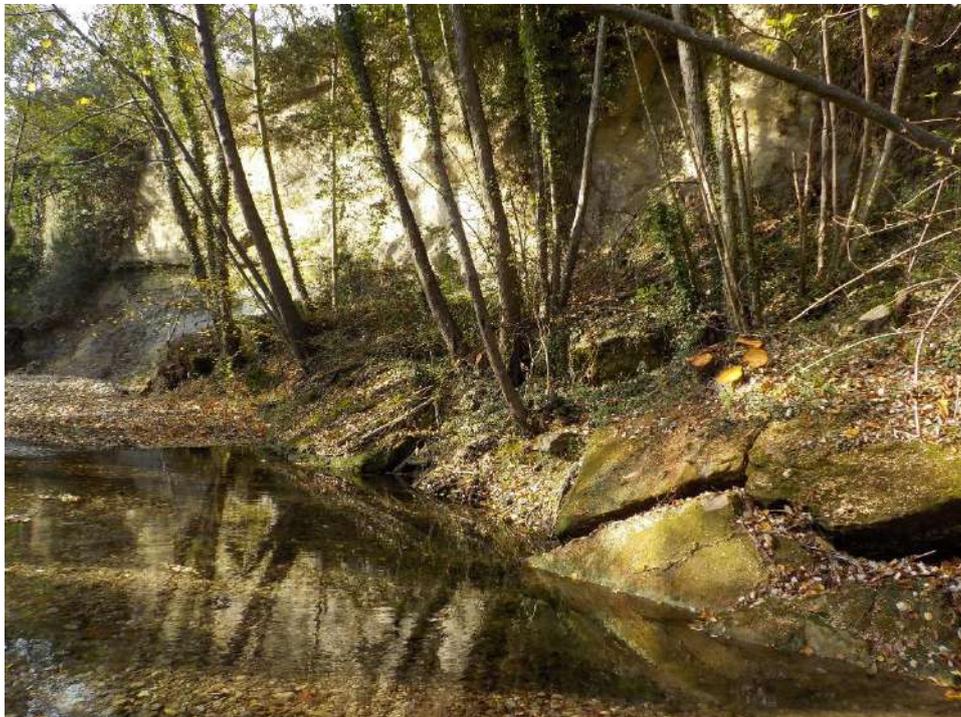


RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2020



Avec le soutien de :

Coordonnées

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Adresse :

SMBVL – Espace Germain Aubert - 17 D Rue de Tourville – 84600 VALREAS

Tél : 04 90 35 60 55

Courriel : infos@smbvl.net

www.smbvl.fr

LE MOT DU PRESIDENT

En ma qualité de Président, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2020.

Elu à ce poste en mars 2018 et réélu en septembre 2020, je suis accompagné dans ma mission de quatre vice-présidents. Les cinq communautés membres du SMBVL possèdent une même voix au sein du Bureau du SMBVL.

A la faveur du renouvellement du bloc communal, de nouveaux élus nous ont rejoint pour composer un comité syndical représentatif de l'ensemble du territoire.

Une gestion intégrée et une gouvernance unique à l'échelle du bassin versant sont une chance pour notre territoire et une force pour les orientations politiques majeures à prendre dans un contexte réglementaire et financier à la fois contraint et compliqué.

Les enjeux sont forts : assurer la sécurité de nos habitants tout en veillant à la protection de ce milieu si fragile.

Comme pour beaucoup, l'année 2020 du SMBVL aura été marquée par la crise sanitaire. Notre Syndicat a néanmoins limité l'impact sur les projets en dotant l'ensemble des agents des moyens pour travailler à distance durant le confinement et tous les chantiers de travaux se sont poursuivis sans trop d'impacts.

La publication de ce rapport d'activités est aussi une nouvelle fois l'occasion de remercier les agents du SMBVL et nos différents prestataires qui ont su s'organiser et s'impliquer pour assurer leurs missions au quotidien malgré un contexte compliqué.

Les missions d'intérêt général et de service public assurées par le SMBVL n'ont pas été interrompues une seule journée même si les échanges avec les riverains, les élus locaux et nos partenaires institutionnels ont été parfois rendus complexes ou impossibles.

L'année 2020 a vu la poursuite du travail programmé et acté les années précédentes (essentiellement le contrat PAPI et ses actions de protection contre les inondations) et la finalisation du contrat de bassin versant. Cela nous permet ainsi de planifier nos interventions sur l'ensemble du bassin pour les six prochaines années.

Cela offre aussi la garantie de bénéficier des subventions de nos différents partenaires (Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région PACA, Départements de la Drôme et de Vaucluse) qui reconnaissent le travail et les actions conduites sur le bassin versant du Lez. Qu'ils soient remerciés pour leur accompagnement.

N'hésitez pas à contacter l'équipe technique du SMBVL pour toute question.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Anthony ZILIO

Maire de Bollène

Président de CCRLP

et Président du SMBVL



SOMMAIRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le cadre juridique du rapport d'activité	7
Le territoire	8
Le Comité Syndical	9
Le Bureau du SMBVL	12
Les commissions thématiques	13
L'équipe technique et administrative	14
Le fonctionnement financier	15
Les partenaires	18
Organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant	19

LES ACTIONS 2020

Les actions du PAPI	21
Le SAGE du LEZ	28
Renaturation de la Riaille Saint Vincent à Valréas	33
Protection de Valréas	35
Protection de Bollène contre les crues centennales du Lez	37
Travaux de restauration et d'entretien de la végétation	41
Hydrogéomorphologie – Elaboration d'un plan de restauration physique et de gestion des matériaux	49
Etude et pérennisation des plus hautes eaux connues	52
Gestion des digues – Définition des systèmes d'endiguement	53
Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)	54

Suivi annuel de la qualité de l'eau	57
Les outils de gestion de crise	59
Réseau d'alerte de crues et de mesure des débits d'étiage	60
Finaliser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) en de véritables outils opérationnels	63
Communication	64
Contrat de bassin versant du Lez	66
Tableau de bord des Comités Syndicaux, Bureaux et Commissions thématiques	73
Tableau de bord financier	74

LE CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ACTIVITE

- L'article L. 5711-1 du CGCT qui s'applique aux syndicats mixtes fermés dispose que :
« *Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie* ».
- L'article L. 5211-39 du même Code prévoit que :
« *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale* ».
- Ainsi, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT.

Ce rapport vous présente les principaux événements et travaux de l'année 2020.

LE TERRITOIRE



Le bassin versant du Lez est situé à cheval sur les deux départements de la Drôme (300 km²) et du Vaucluse (155 km²).

Le SMBVL gère un ensemble de cours d'eau, le Lez et ses principaux affluents que sont la Veysanne, la Coronne, le Talobre et l'Hérin.

Le bassin versant compte environ 320 km de cours d'eau principaux.

Les cours d'eau gérés par le SMBVL sont non domaniaux ; les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Quelques chiffres...

455 km²

320 km de rivières principales

5 structures membres

28 communes

52 800 habitants sur ces 28 communes

2 Régions et **2** Départements concernés

Depuis son point culminant localisé sur le versant oriental de la montagne de la Lance à plus de 1000m d'altitude jusqu'à son exutoire dans le canal Donzère Mondragon (40m NGF), le Lez parcourt 75km.

Il a la particularité d'être l'un des premiers affluents du Rhône à présenter un caractère méditerranéen marqué pouvant être soumis aux épisodes de précipitations cévenoles.

Historiquement, la confluence du Lez avec le Rhône se localisait entre les communes de Mondragon et de Mornas. Aujourd'hui, les aménagements hydro-électriques de la vallée du Rhône ont profondément modifié la situation et en aval de Bollène, le Lez est séparé en 2 parties par un aménagement de la CNR. L'essentiel des débits du Lez sont dérivés dans le canal de fuite de Donzère-Mondragon à la limite des communes de Bollène et Mondragon.

Le reste des eaux s'écoule dans l'ancien lit, le Vieux Lez qui traverse la commune de Mondragon avant de se rejeter sur le territoire de la commune de Mornas dans le contre canal rive gauche des aménagements CNR.

LE COMITE SYNDICAL

A la suite du renouvellement du bloc communal intervenu en juin 2020, il était nécessaire que les 5 communautés de communes délibèrent à leur tour afin de désigner les élus chargés de les représenter au sein du comité syndical du SMBVL.

Ce dernier n'a donc pu être installé que le 9 septembre 2020.

L'absence de comité syndical « pleinement légitime » et représentatif des nouveaux exécutifs des EPCI pendant de nombreux mois a forcément été pénalisante pour l'adoption de plusieurs décisions.

Composition du 1^{er} janvier au 8 septembre 2020 :

Communauté de Communes Rhône Lez Provence

Titulaires

M. Anthony ZILIO - M. Christian PEYRON - M. Rodolphe PEREZ - M. Benoît SANCHEZ - M. Pierre MASSART - M. Claude RAOUX

Suppléants

Mme Laurence DESFONDS FARJON - M. Denis DUSSARGUES - M. François MORAND

Communauté des Communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)

Titulaires

M. Jean-Pierre BIZARD - M. Jean-Luc BLANC - M. Jacques GIGONDAN - M. Jean-Marie GROSSET
M. Pascal ROUQUETTE - M. Paul SERVES

Suppléants

M. Patrick ADRIEN - Mme Céline LASCOMBES - M. Jean-Marie ROUSSIN

Communauté de Communes Drôme Sud Provence

Titulaires

M. Alain GALLU - M. Jean-Louis GAUDIBERT - Mme Marcelle BERGET - M. Jean-Michel AVIAS -
M. Didier BESNIER

Suppléants

M. Maryannick GARIN - M. Michel RIEU

Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux

Titulaires

M. Jean-Marc AUDERGON - M. Franck MUCKE - M. Pierre PUTOUD

Suppléant

M. André TIXIER

Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale :

Titulaires

M. Gérard PEZ - M. Dominique JOUVE - M. Claude SOMAGLINO

Suppléant

M. Denis GALLAND

Composition du comité syndical au 9 septembre 2020 :

Communauté de Communes Rhône Lez Provence :

Titulaires

M. Anthony ZILIO – M. Juan GARCIA – Mme Bruna ROMANINI – M. André VIGLI - M. Joël RACAMIER
M. Christian PEYRON

Suppléants

M. Jean-Yves MARECHAL – M. Benoît SANCHEZ – M. Jean-Marie BLANC

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

Titulaires

M. Jean-Luc BLANC – M. Yves FEYDY - M. Jacques GIGONDAN - M. Jean-Marie GROSSET -
M. Jean-Marie ROUSSIN – M. Pierre-André VALAYER

Suppléants

M. Patrick ADRIEN – M. Jean-Noël ARRIGONI – M. Guy VIAL

Communauté de Communes Drôme Sud Provence :

Titulaires

M. William AUGUSTE - M. Maryannick GARIN – M. Patrice ESCOFFIER - M. Didier BESNIER -
M. Jean-Michel AVIAS

Suppléants

M. Hervé MEDINA - M. Daniel VEILLY

Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux :

Titulaires

M. Didier DASSE – M. Alain JEUNE – M. Philippe PATRY

Suppléant

M. Franck MUCKE

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale :

Titulaires :

M. Jean-Claude PICHON - M. Olivier SALIN - M. Claude SOMAGLINO

Suppléant

M. Denis GALLAND

LE BUREAU DU SMBVL

Du 1^{er} janvier au 8 septembre 2020 :

Président : Anthony ZILIO

Vice Présidents :

M. Jean-Pierre BIZARD – M. Alain GALLU – M. Jean-Marc AUDERGON – M. Gérard PEZ

A la suite de l'installation du comité syndical, un nouveau Bureau (Président et 4 Vices-Présidents) a été élu le 9 septembre 2020 :

Président : Anthony ZILIO

Vice Présidents :

M. Pierre-André VALAYER, 1^{er} vice-Président délégué aux finances

M. Patrice ESCOFFIER, 2^{ème} vice-Président délégué aux Travaux d'entretien

M. Didier DASSE, 3^{ème} vice-Président délégué à l'exercice de la compétence GEMAPi

M. Olivier SALIN, 4^{ème} vice-Président délégué à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du réseau d'alerte de crue



De gauche à droite : MM. DASSE – VALAYER – ZILIO – SALIN - ESCOFFIER

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Compositions à compter du 9 septembre 2020

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : M. Anthony ZILIO

Suppléant du Président : M. André VIGLI

Membres titulaires

M. Christian PEYRON - M. Jean-Luc BLANC - M. Patrice ESCOFFIER - M. Didier DASSE - M. Claude SOMAGLINO

Membres suppléants

Mme Bruna ROMANINI - M. Pierre-André VALAYER - M. William AUGUSTE - M. Franck MUCKE - M. Jean-Claude PICHON

COMMISSIONS DES FINANCES

Examen et avis sur les propositions de décisions en matière budgétaire, comptable financière et marchés publics.

Responsable

M. Pierre-André VALAYER

Membres

M. Jean-Michel AVIAS - M. Jean-Marie ROUSSIN

COMMISSIONS DES TRAVAUX

Examen et avis sur les propositions de décisions en matière de suivi et exécution des études ou travaux liées aux compétences et missions du SMBVL.

Depuis le 9 septembre 2020 :

Responsables

M. Patrice ESCOFFIER - M. Didier DASSE - M. Olivier SALIN

Membres

M. William AUGUSTE - M. Didier BESNIER - M. Jean-Marie GROSSET - M. Jean-Yves MARECHAL - M. Joël RACAMIER - M. Bruna ROMANINI

L'ÉQUIPE TECHNIQUE & ADMINISTRATIVE

Huit agents œuvrent au quotidien au sein du SMBVL :

Jean-Louis GRAPIN, Directeur / jean-louis.grapin@smbvl.net

Pôle politiques publiques (SAGE, PAPI, autres contrats avec les partenaires financiers...)

Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau / sandrine.batut@smbvl.net

Benjamin PERROT-MINNOT, Chargé de mission animation du PAPI / benjamin.perrotminnot@smbvl.net

Anne-Lyse ARNAUD, Secrétaire administrative / alyse.arnaud@smbvl.net

Pôle services techniques

Cathy MUGUET, Chargée de gestion foncière / cathy.muguet@smbvl.net

Yann VIDAL, Technicien de rivières / yann.vidal@smbvl.net

Guillaume PINARD, Technicien de rivières / guillaume.pinard@smbvl.net

Pôle ressources humaines, finances

Nadège ORIZIO, Responsable des RH, finances et marchés publics / nadege.orizio@smbvl.net



De gauche à droite : Y. Vidal – N. Orizio – B. Perrot-Minnot – AL. Arnaud - JL Grapin – C. Muguet – G. Pinard – S. Batut

LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SMBVL proviennent de la participation de ses structures adhérentes ainsi que de subventions.

En 2020, sur la base du transfert de la compétence GeMAPi des EPCI à fiscalité propre au SMBVL, les contributions au SMBVL ont été prises en charge par les 5 communautés de communes selon la triple clé de répartition suivante approuvée par les différents acteurs concernés et inscrite dans les statuts du SMBVL :

1/ Contributions financières liées au fonctionnement de la structure, aux dépenses courantes et générales, aux études générales, aux actions issues du plan pluriannuel de restauration de la végétation, la mise en œuvre et l'entretien du réseau d'alerte :

Ces dépenses sont financées par la contribution des membres selon la clé de répartition suivante :

EPCI-FP membres	Quotes-parts
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	3.17 %
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	1.53 %
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	39.93 %
CC DROME SUD PROVENCE	12.54 %
CC RHONE LEZ PROVENCE	42.82 %
Total	100 %

Ces valeurs sont actualisées tous les 3 ans et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal. (Une modification de ces quotes-parts a été opérée à compter du 1er janvier 2021).

2/ Contributions financières visant la gestion des digues, et plus largement la gestion des systèmes de protection contre les inondations (endiguements et aménagements hydrauliques) dans le cadre réglementaire (suivi et entretien, obligations de sureté, études de définition, maîtrise foncière, régularisation et autorisation), hors phase travaux de construction, réfection ou confortement :

Ces dépenses sont financées par la contribution des membres au prorata du linéaire de système d'endiguement possible.

EPCI-FP membres	Quotes-parts
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	0 %
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	0 %
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	13.4 %
CC DROME SUD PROVENCE	27.4 %
CC RHONE LEZ PROVENCE	59.2 %
Total	100 %

Les quotes-parts sont actualisées tous les ans en fonction de l'évolution du linéaire de système d'endiguement ayant fait l'objet de procédures de déclaration ou d'autorisation et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

3/ Contributions financières des autres opérations

Les autres opérations destinées à la compétence GeMAPI intègrent la réalisation des études préalables, les acquisitions foncières, la réalisation des travaux et ouvrages, le contentieux éventuel lié à la réalisation de ces travaux.

Après déduction des subventions et participations, l'autofinancement se rapportant à chaque opération est financé par la contribution des membres suivant la clé de répartition spécifique suivante :

- 90 % de la part de financement par la communauté de communes membre bénéficiaire ; dans l'hypothèse où plusieurs membres bénéficient d'un même projet, la répartition entre ces bénéficiaires sera définie par délibération du comité syndical
- 10 % de la part de financement au titre de la solidarité de bassin répartie entre les autres membres au prorata du potentiel financier ; ce potentiel financier résulte de l'addition des potentiels financiers des communes membres de chaque EPCI-FP présentes sur le bassin versant du Lez
- Pour chaque opération, la répartition au titre de la solidarité de bassin ne peut excéder 30 000 €

Les valeurs utilisées pour définir la répartition au titre de la solidarité de bassin sont actualisées tous les 3 ans et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

Les subventions

La grande majorité des actions engagées par le SMBVL bénéficient de subventions.

Les financeurs des actions du SMBVL sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Sud PACA, le Département de Vaucluse et le Département de la Drôme.

Ces organismes apportent des subventions variables sur les projets ou actions selon les critères d'intervention propres à chaque financeur.

LES PARTENAIRES

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMBVL.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
La Région Sud PACA ;
La Région Auvergne Rhône Alpes ;
Le Département de Vaucluse ;
Le Département de la Drôme ;
Les Directions Départementales des Territoires de Vaucluse et de la Drôme ;
Les DREAL PACA et Auvergne Rhône Alpes ;
L'Office Français de la Biodiversité ;
Différents services de l'Etat (ARS, DDPP...) ; ...

Les partenaires locaux :

Les communes et les communautés de communes ;
Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
Les associations locales représentant les riverains des rivières ; ...

Les partenaires techniques :

Les syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement ;
Les structures d'irrigation collective ;
Les Fédérations Départementales de Pêche Drôme et Vaucluse
Les Chambres d'Agriculture Drôme et Vaucluse ;
Les SAFER PACA et Auvergne Rhône Alpes Rhône ;
Les Chambres de Commerce et d'Industrie ;
La Compagnie Nationale du Rhône ; ...

Le SMBVL constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

ORGANISATION DE LA COMPETENCE GeMAPI SUR LE BASSIN VERSANT

Selon les dispositions de la loi NOTRe, les intercommunalités ont structuré la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. Elles avaient la possibilité soit de l'exercer elles-mêmes, soit de transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats de groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes.

Cinq communautés de communes sont concernées par le bassin versant du Lez :

- CC des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)
- CC Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- CC de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)
- CC Drôme Sud Provence (CCDSP)
- CC Rhône Lez Provence (CCRLP)

Ces cinq communautés de communes ont approuvé le transfert intégral de la compétence GeMAPI au SMBVL sur l'ensemble du bassin versant du Lez et le transfert des missions complémentaires non GeMAPI 11° et 12° définies à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.



Pour ce faire ces 5 EPCI-FP ont validé, sous l'impulsion du SMBVL de nouvelles clés de répartition financières et une nouvelle gouvernance du Syndicat, traduits dans de nouveaux statuts du SMBVL qui ont été approuvés initialement par le comité syndical du SMBVL en 2018.

Ces statuts ont depuis fait l'objet d'une modification par délibération du SMBVL du 24 septembre 2020 (ajustement des clés de répartition financière).

Les 5 communautés de communes ont ensuite approuvé à leur tour ses nouveaux statuts.

L'arrêté inter-préfectoral du 25 février 2019 (depuis modifié par arrêté de mars 2021) a entériné la nouvelle organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Lez.

Cela acte une gestion unique et intégrée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Ces cinq EPCI-FP regroupent eux-mêmes 27 (20 dans la Drôme, 7 dans le Vaucluse) des 28 communes concernées par le périmètre hydrographique du bassin versant du Lez.

Seule la commune de Lagarde-Paréol (via son intercommunalité Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence - CCAOP) n'est pas représentée dans cette gouvernance en cascade au regard de la faible superficie et de l'absence d'enjeux sur la partie de son territoire concernée.

Une convention à intervenir entre le SMBVL et la CCAOP viendra définir le cadre juridique d'éventuelles interventions du SMBVL.

Les EPCI-FP membres du SMBVL sont par ailleurs également concernés par d'autres bassins versants.

Sur certains de ces territoires, aucune structure de gestion n'existe (c'est alors un ou plusieurs EPCI-FP qui détiennent et se partagent la compétence GeMAPI) ou bien la structure de gestion existante ne semble pas disposer des moyens humains et/ou financiers inhérents à l'exercice de la compétence GeMAPI.

Aussi, l'appui du SMBVL a été sollicité, sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les EPCI-FP à définir une organisation de la compétence GeMAPI pour ce qui concerne à la fois les territoires de la CCEPPG, de la CCDSP et de la CCRLP ou de celui du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Berre de la Vence et de ses affluents (SIABBVA).

LES ACTIONS DU PAPI

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux qui permet de mobiliser des fonds publics pour financer les programmes de travaux.

Toute collectivité est à même d'y candidater dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre.

Il regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme.

En chiffres...

Un programme sur **9 ans**
24 actions de 13,5 millions €
9,9 millions d'euros de subventions (soit 73,4 %)

Le PAPI du Lez

Le PAPI du Lez a été officiellement labellisé par la Commission Mixte Inondation en décembre 2014 et la convention avec les partenaires financiers et techniques signée en septembre 2015. Le programme est porté par le SMBVL et court jusqu'en 2021. Un avenant de 3 ans a été validé et prolonge la durée de la convention jusqu'en 2024.

Le PAPI du Lez s'articule autour de 7 grands axes :

Animation et pilotage du PAPI :

- Mettre en œuvre des moyens humains pour développer une culture du risque et sensibiliser aux « bonnes » pratiques d'aménagement

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Développement de la culture du risque
- Sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire
- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Surveillance, prévision des crues et des inondations :

- Anticiper un phénomène critique en reliant les outils existants

Alerte et gestion de crise :

- Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Tester les outils d'alerte et de gestion de crise mis en place

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :

- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Ressuyage des secteurs type "cuvette"
- Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité

Ralentissement des écoulements :

- Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles
- Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engrèvements problématiques

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques :

- Plan d'action sur les digues classées C et B
- Protection des communes contre les crues
- Ralentissement des écoulements

Avancement du PAPI à l'issue de l'année 2020

En 2020, sur les 24 actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez, 18 sont « *en cours* », 4 sont d'ores et déjà « *terminées* » et 2 sont « *programmées ultérieurement* ». *Aucune action ne figure désormais comme « non engagée ».*

ACTIONS REALISEES EN 2020 :

Axe 0 - Animation et pilotage du PAPI

Fiche 0-0 : « **Mise en place de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du programme** »

- **Rédaction du Bilan PAPI année 5 – bilan avenant**
 - Composition du Bilan :
 - Préambule : Rappel du contexte, présentation de la structure porteuse, étapes d'élaboration, stratégies d'action...
 - Tableau de bord : Description des actions réalisées sur l'année 5 : une fiche tableau de bord créée pour chaque action du PAPI
 - Bilan financier : Tableau des sommes engagées en 2020 pour chaque action du PAPI
 - Synthèse : Synthèse financière, synthèse générale et actions programmées pour 2021
 - Argumentaire avenant
- Distribution du Bilan de l'année 5 – au Comité de pilotage PAPI du 1^{er} juin 2021 lors de la Commission inondation du SAGE.
- **Mise à jour du tableau de bord du PAPI du Lez**
- **Rédaction du dossier Avenant et de la convention cadre**

Un avenant de 3 ans à la convention initiale a été demandée par le SMBVL et approuvée par la DREAL. Un travail d'écriture du dossier avenant a donc été réalisé en 2020. La durée initiale de la convention PAPI est ainsi prolongée de 3 ans : 2021 – 2024.

Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche 1A-01 : « **Etude et pérennisation des plus hautes eaux connues** »

- **Voir page 52**

Fiche 1A-03 : « **Plan de communication sur le risque : Actions de sensibilisation des élus, du grand public...** »

- **Voir page 64**

Axe 2- Surveillance et prévision des crues

- **Voir page 60**

Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Fiche 3A-01 : « **Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels** »

- **Voir page 63**

Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche 5A-01 : « **Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement - Bollène** »

- **Voir page 37**

Fiche 5A-03 : « **Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité – secteur agricole** »

Cette action va consister à :

1 - *Etablir un diagnostic de territoire (phase 1)*

2 – *Définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles (phase 2)*

- ❖ **Dialogue avec les chambres d'agriculture en vue de l'élaboration d'un diagnostic de territoire :**

Lancement de la phase 1 « élaboration du diagnostic de territoire » : juin 2021

Objectifs du diagnostic :

Etablir un diagnostic de l'activité agricole soumise à l'aléa inondation sur le bassin versant du Lez dans le but de définir sa (ses) vulnérabilité(s). Le diagnostic permettra également de justifier auprès des partenaires, à partir de données objectives, l'intérêt de la démarche de réduction de la vulnérabilité au risque inondation sur notre territoire. Il devra aussi faciliter la définition d'une stratégie basée sur l'analyse de l'exposition et de la vulnérabilité du territoire au risque inondation, avec un focus porté sur les enjeux agricoles. Ce diagnostic recensera notamment le **nombre et la localisation des exploitations agricoles** situées en zone inondable (ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient situées hors zone inondable mais qui seraient malgré tout impactées indirectement par l'inondation), leur **nature** (caves viticoles, exploitation de lavande, élevage...), **l'estimation des dommages attendus...**

Il a été convenu avec les chambres d'agriculture 84 et 26, dans le but de caler la méthode de diagnostic, de réaliser dans un premier temps la phase 1 sur un **secteur test**. Le diagnostic sera ensuite établi sur l'ensemble du bassin versant du Lez.

- Diagnostic confié aux Chambres d'Agriculture 84 & 26
- **Commune test désignée** : Bollène (la plaine aval de Bollène accueillera le « diagnostic test » élaboré par les chambres d'agriculture.)

Fiche 5A-04 : « **Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité – hors secteur agricole** »

Cette action va consister à :

1 - Etablir un diagnostic de territoire (phase 1)

2 – Définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles (phase 2)

❖ **Dialogue avec les CCI en vue de l'élaboration d'un diagnostic de territoire :**

Lancement de la phase 1 « élaboration du diagnostic de territoire » : mai 2021

Objectifs du diagnostic :

Etablir un diagnostic de l'activité économique soumise à l'aléa inondation sur le bassin versant du Lez dans le but de définir sa (ses) vulnérabilité(s). Le diagnostic permettra également de justifier auprès des partenaires, à partir de données objectives, l'intérêt de la démarche de réduction de la vulnérabilité au risque inondation sur notre territoire. Il devra aussi faciliter la définition d'une stratégie basée sur l'analyse de l'exposition et de la vulnérabilité du territoire au risque inondation, avec un focus porté sur les enjeux économiques. Ce diagnostic recensera notamment le **nombre et la localisation d'entreprises** situées en zone inondable (ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient situées hors zone inondable mais qui seraient malgré tout impactées indirectement par l'inondation), le **type d'entreprises** (installations classées pour la protection de l'environnement...), **l'estimation des dommages attendus...**

- **Diagnostic confié aux Chambres de Commerce et d'Industrie 84 et 26.**
- **Collaboration avec les CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)**

❖ **Acquisition des données des Chambres des Métiers et de l'Artisanat 84 et 26 :**

En 2020, le SMBVL a fait l'acquisition des données relatives aux communes du bassin versant du Lez auprès des CMA 84 et 26 dans le but de les transmettre aux CCI pour l'élaboration du diagnostic de territoire.

Axe 6 Ralentissement des écoulements

Fiche 6A-03 : « **Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorphologique à l'échelle du BV du Lez... »**

- **Voir page 49**

Fiche 6A-05 : « **Protection crue centennale de la ville de Valréas – Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomau en amont de Valréas »**

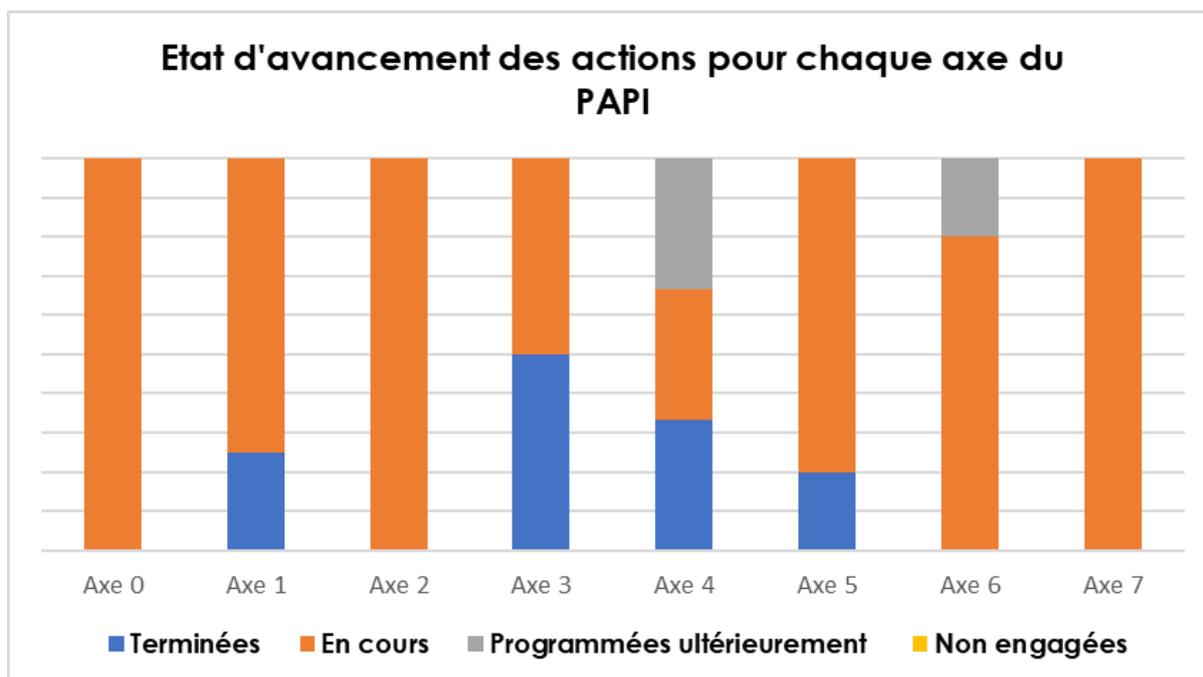
- **Voir page 35**

Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche 7A-01 : « **Prévision de réalisation des diagnostics de sureté VTA sur les digues à enjeux et études de danger »**

- **Voir page 52**

Bilan avenant (période 2016-2020)



A la fin de l'année 2020, année 5 du PAPI, sur les 24 actions inscrites au PAPI :

- **18 sont « en cours »**
- **4 sont « terminées »** (4A-02 pour mémoire prescription ruissellement Bollène, 5A-05 Guide réduction vulnérabilité, 1A-04 Amélioration de la connaissance ruissellement Valréas, 3A-02 exercice inondation)
- **2 sont « programmées ultérieurement »**

Aucune action ne figure comme « non engagée ».

Demandes de subvention entre 2016 et 2020

Montant total déposé : 7 049 279 €		Taux d'engagement global : 60 %	
	Montant total subventions	Cout global prévisionnel	Taux d'engagement
Axe 0	312 500 €	375 000 €	83 %
Axe 1	165 400 €	183 000 €	90 %
Axe 2	148 000 €	200 000 €	74 %
Axe 3	11 000 €	37 200 €	29 %
Axe 4	24 000 €	36 000 €	66 %
Axe 5	548 016 €	2 074 657 €	26 %
Axe 6	3 315 671 €	6 309 652 €	52 %
Axe 7	2 524 691 €	4 301 999 €	58 %

Nature de l'action	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement des actions (fin 2018)	Coût global prévisionnel initial (comme inscrit dans le PAPI)	TOTAL des dossiers de demande de subvention (septembre 2015 à septembre 2020)
Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI					
Equipe projet, Poste Chargé de mission	0	SMBVL	en cours	375 000 €	312 500,00 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
Etude, pérennisation de la connaissance des PHE	1A-01	SMBVL	en cours	9 000,00	5 000,00 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la diffusion de DICRIM	1A-02	SMBVL	en cours	6 000,00	0,00 €
Plan de communication sur le risque : action de sensibilisation et de formation du grand public, des élus locaux et des services techniques	1A-03	SMBVL	en cours	120 000,00	100 400,00 €
Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas	1A-04	Commune de Valréas	terminée	48 000,00	60 000,00 €
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations					
Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	2A-01	SMBVL	en cours	200 000 €	148 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise					
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	3A-01	SMBVL	en cours	24 000 €	0,00 €
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du BV	3A-02	SMBVL	terminée	13 200 €	11 000,00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme					
Mise en place de prescription pour limiter le ruissellement sur Valréas (en liaison avec fiche 1A-04)	4A-01	Commune de Valréas	en cours	24 000 €	24 000,00 €
Mise en place de prescription pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène (pour mémoire)	4A-02	Commune de Bollène	terminée	pm	0,00 €
Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	4A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	12 000 €	0,00 €
Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement : Bollène	5A-01	SMBVL	en cours	82 057 €	82 056,88 €
Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur : Bollène	5A-02	Commune de Bollène	en cours	1 884 600 €	381 960,00 €
Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	5A-03	SMBVL	en cours	60 000 €	60 000,00 €
Préalable à la mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	5A-04	SMBVL	en cours	24 000 €	24 000,00 €
Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	5A-05	SMBVL	terminée	24 000 €	0,00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements					
Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique des fonds du Lez entre la confluence Lez/Herin et Bollène	6A-01	SMBVL	en cours	2 980 671 €	2 980 671 €
Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon	6A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	47 000 €	0,00 €
Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorpho à l'échelle du BV du Lez...en lien avec le SAGE	6A-03	SMBVL	en cours	178 800 €	190 000,00 €
Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du BV du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	6A-04	SMBVL	en cours	232 000 €	145 000,00 €
Protection crue centennale de la ville de Valréas - Mise en œuvre d'action de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas	6A-05	Commune de Valréas	en cours	2 871 181 €	0,00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques					
Prévision de réalisation des diagnostics de sureté, VTA, sur les digues à enjeux et études de danger	7A-01	SMBVL	en cours	108 000 €	90 000,00 €
Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez entre confluence Lez/Herin et canal Donzère/Mondragon	7A-02	SMBVL	en cours	2 084 691 €	2 084 691,38 €
Protection de la ville de Valréas	7A-03	Commune de Valréas	en cours	2 109 308 €	350 000,00 €

LE SAGE DU LEZ



Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est **un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale**. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il vise alors à concilier la satisfaction et le développement des différents usages ainsi que la protection des milieux aquatiques. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le SMBVL a été désigné comme structure porteuse de ce SAGE.

Historique de la démarche SAGE sur le bassin versant du Lez :

Le contrat de rivière porté par le SMBVL de 2006 à 2012 ne permettait pas d'aborder toutes les thématiques liées à la gestion de l'eau et de bénéficier de la portée réglementaire d'un SAGE.

2012 : La délibération du comité de bassin du 26 novembre 2011 a souligné l'intérêt de l'outil SAGE vis-à-vis notamment des enjeux autour de la gestion quantitative et des pressions liées aux différents usages.

Un avis favorable est alors donné à la délimitation du périmètre du SAGE sur le bassin versant du Lez et validé dans l'arrêté inter préfectoral des 15 février et 9 mars 2012.

2013 : Désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et premières réunions de chacune des trois commissions thématiques (Commission amélioration de la qualité des eaux, Commission gestion quantitative de la ressource en eau, Commission gestion des inondations, restauration physique des cours d'eau et des zones humides).

2015 : Signature d'un arrêté préfectoral venant modifier les membres du collège des collectivités territoriales suites aux élections municipales de 2014.

2019 : Nouvel arrêté inter préfectoral portant renouvellement des membres de la CLE des 12 et 19 juin 2020.

Membres de la CLE du SAGE du Lez :

Monsieur Patrick ADRIEN, Président de la CLE du SAGE du Lez,
MM. Jean-Pierre BIZARD, Pierre PUTOUX et Pierre MASSART, vice-Présidents.

2020 : A la suite du renouvellement du bloc communal intervenu en juin 2020, la nouvelle

CLE ne sera installée qu'en mai 2021 (arrêté inter préfectoral des 4 et 17 février 2021).

L'élaboration du SAGE

A terme, le SAGE sera constitué par deux documents :

- le Plan d'Aménagement et de de Gestion Durable (PAGD) fixant les objectifs et orientations
- le Règlement édictant les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés par le PAGD.

Le SAGE sur le bassin versant du Lez servira ainsi à :

- Appuyer les actions de protection contre les inondations (réflexions sur les problèmes de ruissellement, des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et surtout la définition et le maintien de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant ...).
- Formaliser la concertation nécessaire aux réflexions de partage du volume prélevable entre les différents usagers de l'eau (suite de l'étude de détermination du volume maximum prélevable).
- Fournir des outils garantissant la protection de la ressource en eau potable.
- Mener des réflexions et actions permettant de respecter les différentes échéances de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau pour l'atteinte du bon état 2015 mais surtout 2021 et 2027 (pollutions diffuses pesticides, nitrates notamment).
- Mener des réflexions et actions sur la mise en place d'une gestion patrimoniale des zones humides et milieux remarquables.

- Concrétiser les principes de trame bleue et verte impulsées par le Grenelle de l'Environnement...

Les réunions de la CLE en 2020

CLE du 16 janvier

16 membres étaient présents et 9 membres représentés soit 25 votants : 14 membres des collectivités, 8 membres des représentants de l'Etat, 3 membres du collège des usagers.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1/ Approbation du Compte rendu de la CLE du 26 septembre 2019
- 2/ Approbation de l'avant-projet du contrat de bassin versant
- 3/ Approbation du dossier définitif du contrat de bassin versant
- 4/ Approbation du diagnostic et tendances d'évolution du SAGE
- 5/ Approbation des scénarios contrastés et stratégie du SAGE
- 6/ Approbation des orientations stratégiques du SAGE
- 7/ Approbation des modalités de concertation préalable du SAGE sur les orientations stratégiques
- 8/ Approbation des prescriptions à associer à l'espace de bon fonctionnement
- 9/ Approbation du plan de restauration physique des cours d'eau et du plan de gestion des matériaux.

L'ensemble des documents soumis à approbation sont validés à l'unanimité. => Délibération N° 2020-01 à 2020-09.



Les réunions du Bureau de la CLE en 2020

Bureau dématérialisé du 18 février

Le Bureau a été consulté par voie dématérialisée dans le cadre de la consultation pour le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles du Vaucluse (PDPG).

Après analyse des documents transmis, les membres du Bureau de la CLE :

- soulignent la qualité des documents transmis notamment le descriptif de la méthodologie déployée et les fiches spécifiques par contexte, ainsi que la cohérence et l'utilité du Plan Départemental pour la protection du milieu aquatiques et de la Gestion des ressources piscicoles de Vaucluse.

- émettent un avis favorable sous réserve de modifier la maîtrise d'ouvrage pressentie pour certaines actions du programme d'action.

Il est ainsi demandé de ne pas inscrire le SMBVL en maîtrise d'ouvrage pressentie pour les actions de mise en place d'une stratégie de limitation des prélèvements sur le bassin (Lez- Hérin) il conviendra d'indiquer « CLE du SAGE et DDT » et pour la mise en place d'une démarche de concertation avec les agriculteurs afin de mettre en œuvre des actions concrètes sur

le milieu (Hérin – Coronne -Talobre) indiquer « FDAAPPMA 84 / CLE du SAGE / Chambre d'agriculture ».

L'avis liste également une précision technique qu'il conviendra d'intégrer lors d'une mise à jour du document et dans le cadre de sa mise en œuvre.

⇒ *Avis du Bureau de la CLE N°1-2020*

Avis du Président du 24 Novembre

La CLE a été consulté dans le cadre de la demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base (INB) dénommée « FLEUR / Parc d'entreposage P36 » présentée par la société ORANO sur le site nucléaire du Tricastin.

Après analyse des documents transmis, le Président de la CLE :

- rappelle que dans le cadre des travaux et de l'exploitation de la future INB, des rejets gazeux et/ ou particules fines de poussières par retombées au sol et lessivage pourraient potentiellement impacter en moindre mesure les eaux superficielles ou souterraines du bassin versant du Lez. De même, une inondation par débordements de cours d'eau ou canaux ou par ruissellement des eaux pluviales pourraient également impacter les eaux superficielles ou souterraines du bassin versant du Lez.

- invite la société ORANO à prendre en considération l'ensemble des recommandations de l'avis de l'Autorité Environnementale et plus particulièrement les recommandations 11 et 12 :

- Préciser les paramètres dimensionnant les dispositifs de prévention et des risques liés aux aléas climatiques à l'aune du changement climatique.
- Préciser les hypothèses de dimensionnement du bâtiment et du merlon de confinement et leurs mesures de surveillance.

⇒ *Avis du Président de la CLE N°2-2020*

Les réunions des commissions thématiques

Commission Gestion Quantitative de la Ressource en Eau :

Pas de réunion de cette commission en 2020.

Commission Amélioration de la qualité de l'eau :

Pas de réunion de cette commission en 2020.

Commission gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides :

Cette commission s'est réunie une fois en 2020, le 10 février 2020. 15 membres de la CLE et 9 autres invités y ont participé.

Cette commission est le comité de suivi du PAPI qui se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées au terme des 4 années du PAPI (en fin 2019) et à venir.

Le bilan de l'année 4 du PAPI du Lez indique ainsi que 18 des actions sont en cours, 2 sont programmées ultérieurement, et 4 sont terminées (action 4A-02 pour mémoire prescription ruissellement, 5A-05 guide de réduction de la vulnérabilité du bâti, 1A-04 Amélioration de la connaissance ruissellement Valréas et 3A-02 exercice inondation).

A noter que 100% des communes du bassin versant dispose à présent d'un PCS alors que 48 % disposent d'un DICRIM.

Un bilan financier est également présenté avec un taux d'engagement global de 51% pour un montant de 6 936 779 € (dont 3 372 171 € déposé en 2019).

⇒ *Document support : Rapport Bilan année 4 du PAPI*

Commission socio-économique :

Pas de réunion de cette commission en 2020.

Réunions du collège des élus de la CLE du SAGE

- **le 14 octobre** : Objectif de la réunion : Présentation de la démarche du SAGE dans le cadre du renouvellement du collège des élus des collectivités du SAGE. On note 13 participants et 4 personnes excusées pour 21 invités.

Cette réunion a permis de souligner :

- l'importance de l'état des lieux de la ressource sur le bassin versant, de sa mise à jour régulière (bilan des prélèvements) et de la diffusion des données,
- de l'intérêt de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des cours d'eau et de la recherche d'un juste équilibre avec les autres enjeux,
- des liens forts à créer avec le SCOT,
- la nécessité de bien expliquer aux communes toutes les règles qui pourraient impacter les PLU,
- que la CLE doit être le champ d'affirmation et d'expression de la volonté des élus locaux pour tout ce qui a trait à l'eau et qu'elle constitue un lieu de dialogue privilégié avec les services de l'Etat.

Suivi des différentes procédures liées à la gestion de l'eau

Comités sécheresse dématérialisés :

- En Drôme : 27 mai, 29 juillet, 28 août,
- En Vaucluse : 26 juin, 20 juillet, 5 août, 19 août.

Présentation en Comité d'agrément des dossiers contrat de bassin versant et orientations stratégiques du SAGE

L'Avant-Projet du Contrat de bassin versant du Lez et les Orientations Stratégiques du SAGE ont été présentés par la cellule d'animation en comité d'agrément le 12 juin. L'Avant-Projet du Contrat de bassin versant a reçu un avis favorable à l'unanimité et les Orientations

Stratégiques du SAGE ont reçu un avis très favorable à l'unanimité.

Demande de financement

Afin d'intégrer les frais liés à la procédure de concertation préalable (non prévue initialement), les frais d'enquête publique du SAGE, une demande complémentaire de 30 000 € a été aux financeurs en septembre 2020. Les différentes conventions d'aides ont été attribuées en début d'année 2021 portant le taux de subvention à 80% des 30 000 TTC.

Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, le collège des élus des collectivités (hors départements et régions) doit être renouvelé. La cellule d'animation a ainsi été le lien entre la DDT de Vaucluse, les associations départementales de maires et les communes durant tout le début de l'année 2020 afin d'obtenir un nouvel arrêté en février 2021.

Séminaire National des SAGE

La cellule d'animation a participé à plusieurs Webinaire les 21 et 22 septembre sous forme d'ateliers.

RENATURATION DE LA RIAILLE SAINT-VINCENT (Valréas)

L'Agence de l'Eau avait lancé, fin 2015, un appel à projets « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » avec une date butoir de dépôt de candidature au 31 mars 2016.

Cet appel à projets visait à conforter la gestion par bassin versant et traduit la volonté de l'Agence de l'Eau de mettre en lumière des sites de références pour promouvoir une nouvelle gestion intégrée des rivières à l'heure de la GEMAPI.

Considérant les graves problèmes d'érosion de berge le long de la Riaille St Vincent et le gabarit limité de ce cours d'eau dans la traversée urbaine de Valréas, le SMBVL, en concertation avec la Commune de Valréas et la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan a fait acte de candidature sur un projet alliant à la fois renaturation d'un cours d'eau aujourd'hui chenalisé, la protection contre les inondations et les projets d'aménagements portés par la commune.

RESTAURATION DE LA RIAILLE SAINT VINCENT À VALREAS (84)

Les débordements fréquents de la Riaille Saint-Vincent génèrent des inondations touchant de nombreux bâtis et des activités économiques. Ce petit affluent de la Couronne présente des écoulements très contraints sur les deux rives : le cours d'eau est encaissé entre des berges hautes et raides, et presque la moitié du linéaire est artificialisé (cunette béton ou enrochements).

OÙ ?

Bassin versant du Lez

QUI ?

Syndicat mixte du bassin du Lez

QUOI ?

- Restauration d'un caractère plus naturel du lit
- Renaturation des berges
- Création d'une zone d'expansion des crues

COMBIEN ?

Travaux à 1 088 000 € dont 80% financé par l'agence de l'eau soit une aide de 870 400€



Source : Syndicat mixte du bassin du Lez

Etat actuel



Extrait de Eau & connaissance – Agence de l'Eau

Sur près de 90 candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 66 ont été entérinées (décision AERMC du 17/11/2016 pour le dossier du SMBVL).

Le dossier de renaturation de la Riaille Saint-Vincent a été retenu pour la totalité du projet présenté. Il s'inscrit ainsi dans un premier réseau de sites de référence pour l'Agence de l'Eau RMC pour promouvoir une nouvelle gestion des cours d'eau.

Il est garanti par ailleurs un financement du projet à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau soit un financement de 870 400 € pour une dépense prévisionnelle (travaux + maîtrise d'œuvre + foncier) de 1,088 millions d'euros.

Les bénéfices induits par la réalisation de cette opération de renaturation de la Riaille Saint Vincent sont triples :

- Des gains hydrauliques

Réduction des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement des eaux pour les crues centennales

Sur la partie amont du projet, les débordements sont supprimés et les vitesses réduites jusqu'à la crue centennale

Sur la partie aval du projet, la zone inondable est moins importante au droit des zones bâties et les vitesses sont réduites

- Des gains écologiques

Restauration d'habitats aquatiques

Restauration de la connexion entre le lit mineur et le lit moyen

Replantation d'une ripisylve continue et adaptée au contexte local

- Des gains paysagers et urbains en lien avec les enjeux du PLU

Valorisation paysagère de l'entrée de ville

Développement des modes de déplacements doux avec l'intégration d'un cheminement dédié

Perméabilité entre les différents quartiers d'habitat de part et d'autre du cours d'eau

Restauration des corridors biologiques

En 2017

- Réunion avec les élus de Valréas et les riverains concernés par le projet.
- Déroulement de l'enquête publique de juillet à août => avis favorable du commissaire enquêteur.
- Dossier réglementaire : obtention de l'arrêté d'autorisation des travaux en octobre 2017.

En 2018

- Poursuite des négociations foncières à l'amiable du projet de renaturation de la Riaille
- Adoption du projet en liaison avec les projets d'équipement et d'infrastructures portés par d'autres maîtres d'ouvrages aux abords de la Riaille St Vincent.

En 2019

- Poursuite des acquisitions négociations foncières à l'amiable du projet de renaturation de la Riaille

En 2020

- Poursuite des acquisitions négociations foncières à l'amiable du projet de renaturation de la Riaille

Projet = 1 088 000 €HT

Taux de subvention = 80%

Montant des subventions = 870 400 €

PROTECTION DE VALREAS

Action du PAPI prévue après livraison du programme de travaux de l'étude de ruissellement des vallons sur la commune de Valréas (phase 4 de l'étude, fiche action 1A-04) réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Valréas.

Sur la base de ces éléments, le projet global décrit dans le PAPI sera modifié pour tenir compte de la volonté des élus locaux de prendre en considération l'ensemble du territoire de Valréas et plus particulièrement la Riaille St Vincent et le Grand Vallat.

En 2018

- Rédaction d'un cahier des charges ciblé sur les secteurs de la Riaille St Vincent et le Grand Vallat. Les niveaux de protection visés passent de la crue centennale à la crue trentennale ou vingtennale (recherche d'un niveau de protection efficient).
- Dépôt du dossier de demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre conception pour la protection de Valréas (avril) d'un montant de 350 000 € HT.
- Lancement de la consultation (mai/juin) et attribution du marché au bureau d'études ARTELIA Total général du marché : 163 203 € HT
- Réunion de lancement le 18 octobre
- Réunion de terrain avec M. le Maire de Valréas le 13 novembre.

En 2019

La mission de maîtrise d'œuvre conception du projet de protection de Valréas s'est déroulée tout au long de l'année 2019 avec la modélisation de l'état actuel (incluant le projet de renaturation de la Riaille Saint Vincent) et une modélisation de l'état projet avec aménagements. La recherche et la validation des aménagements envisagés pour le secteur du Grand Vallat s'est déroulée durant tout le deuxième semestre 2019. Les réunions de cette opération furent les suivantes :

COTECH le 7 février 2019 : validation des hypothèses pour l'hydrologie, présentation de la méthodologie de modélisation hydrologique et hydraulique.

COTECH du 12 juin puis COPIL du 24 juillet 2019 : rappel des résultats de la modélisation et des aménagements envisagés pour la Riaille Saint Vincent et présentation des premiers résultats de modélisation du bassin du Grand Vallat. Premiers échanges sur l'implantation des ouvrages pressenties pour le secteur Nord (Grand Vallat).

COTECH du 14 novembre : présentation des premiers résultats de l'ACB en état initial et nouveaux échanges sur les aménagements à modéliser pour le secteur du Grand Vallat.

En 2020

COTECH du 24 mars 2020 : présentation des premiers résultats de l'ACB état projet : l'ACB des aménagements modélisés pour le secteur de la Riaille Saint Vincent est négative et l'ACB des aménagements du Grand Vallat est positive.

Il est convenu avec la DREAL de solliciter un délai de trois ans supplémentaires à la convention du PAPI et de statuer sous une année de la suite à donner aux travaux dans le cadre d'un deuxième avenant « travaux ».

D'un point de vue technique, il est convenu de demander une expertise nationale (DGPR et Cerema) de l'ACB de la Riaille Saint Vincent car le cas est particulier : modélisation du débordement de cours et du ruissellement et les aménagements semblent pourtant très efficaces.

Mai 2020 : transmission par le Bureau d'études ARTELIA des différents documents : rapports ACB ; cartographie de l'état projet et fichiers de calculs.

L'analyse des fichiers de calculs montre que les aménagements du secteur du Grand Vallat ne sont positifs que parce qu'ils permettent de passer de 3 cm d'eau à 0 cm lors d'une crue décennale au niveau de l'entrée du centre commercial E. Leclerc correspondant à 700 000 € de dommages évités. De nouvelles pistes concernant l'ajout d'un bassin de rétention supplémentaires restent à étudier.

Septembre 2020 : dépôt d'un dossier de demande d'avenant à la convention du PAPI.

COPIL du 4 septembre 2020 : Présentation en mairie de Valréas de l'état d'avancement de l'étude.

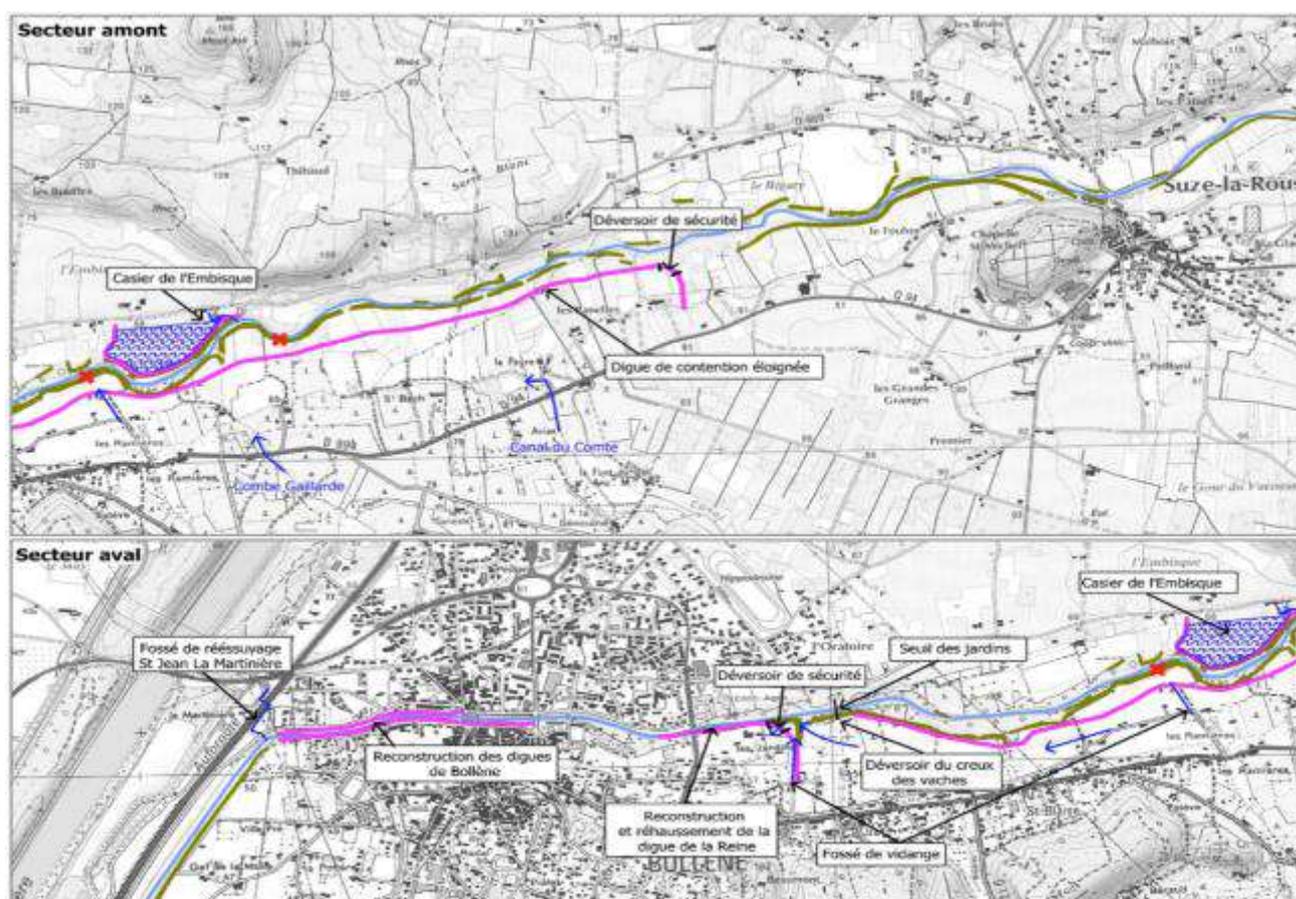
PROTECTION DE BOLLENE CONTRE LES CRUES CENTENNALES DU LEZ

Le projet de protection de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de matériaux (routes, canalisations, aménagements publics...),
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux types d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène,
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation.



Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez sur près de 4 km de long,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Une reconstruction des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

En 2019 :

Procédures réglementaires

- Le dossier destiné à l'enquête publique a été mis à jour, complété et partiellement réécrit au cours du 1er semestre 2019 sur la base des éléments suivants :
 - Dernières questions et observations soulevées par les services instructeurs de la police de l'eau en décembre 2018
 - Questions et observations formulées par les Missions régionales d'autorité environnementale de Provence Alpes Côte d'Azur et d'Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'avis de l'autorité environnementale du 14 novembre 2018
 - Modifications en lien avec l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Lez (application de l'arrêté inter-préfectoral de fin février 2019 arrêtant les nouveaux statuts du SMBVL)
 - L'actualisation des états parcellaires afférents à la DUP et à la SUP sur la base des informations actualisées transmises par les services de la publicité foncière, des dernières mutations foncières intervenues ou de l'actualisation des informations connues se rapportant à l'état civil des propriétaires
 - Le dossier d'enquête publique, ainsi mis à jour, a été déposé auprès de la Préfecture de Vaucluse le 7 août 2019 en sollicitant l'organisation d'une enquête publique unique portant sur les volets suivants :
 - Déclaration d'utilité publique
 - Autorisation des travaux au titre du code de l'environnement
 - Cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération
 - Instauration de servitudes d'utilité publique de surinondation
- Le Préfet de la Drôme a été saisi en date du 12 août 2019 aux fins d'ouverture de l'enquête publique.

- Les services instructeurs ont fait retour au SMBVL de divers points à préciser ou à corriger dans le dossier d'enquête, lesquels ajouts ou corrections ont été réalisés sans délai par le SMBVL.
- En date du 2 octobre 2019, les services instructeurs ont déclaré le dossier complet. Par décision du 29 octobre 2019, le tribunal administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête composée de 3 membres.
- Durant le mois d'octobre 2019, la DREAL service de contrôle des ouvrages hydrauliques a sollicité diverses précisions ou justifications sur des éléments techniques du dossier, sans toutefois que cela ne nécessite d'en modifier ou compléter le contenu.
- Durant les mois de novembre et décembre 2019, diverses réunions ont été conduites avec les services du Préfet et la commission d'enquête visant à préparer l'organisation de l'enquête publique fixée du 6 janvier au 6 février 2020. Le SMBVL a ainsi été amené à reprendre et modifier une bonne partie du dossier d'enquête afin de procéder à une repagination de l'ensemble du dossier et à compléter des résumés non techniques.

Communication / concertation avec la population

- Durant toute l'année, des rencontres individuelles ou groupées ont été organisées à la demande des différents propriétaires ou exploitants impactés par le projet.
- Une lettre d'information a été distribuée en décembre 2019 à tous les habitants de Bollène et de Suze-la-Rousse afin de leur présenter le projet dans ses grandes lignes et leur donner toutes les explications sur le déroulement de l'enquête publique.

Poursuite des démarches foncières

- La mission de la SAFER auprès des propriétaires et exploitants en vue de procéder aux acquisitions foncières amiables s'est poursuivie durant toute l'année 2019.
- Fin 2019, le SMBVL dispose d'accords signés ou est propriétaire des surfaces suivantes :
 - 16,23 ha pour ce qui concerne les emprises DUP
 - 12,73 ha pour ce qui concerne les emprises SUP
- Au 31 décembre 2021, des accords pour une surface totale d'environ 10,8 hectares étaient en cours de formalisation (promesses unilatérales de vente) par la SAFER.
- Le SMBVL s'est ainsi rendu propriétaire de différentes parcelles qui peuvent être le support d'une activité agricole en attendant les aménagements projetés et/ou la finalisation des boucles d'échanges, compensations et rétrocessions définitives des terrains.
- Un travail d'analyse foncière a été conduit avec la SAFER visant la mise en place de conventions de mise à disposition ou de prêt usage selon le processus (publicité foncière) habituellement déployé par la SAFER.

En 2020 :

L'enquête publique unique portant à la fois sur la déclaration d'utilité publique, sur l'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet et sur l'instauration de servitudes d'utilité publique de surinondation s'est déroulée du lundi 6 janvier 2020 au jeudi 6 février 2020 inclus sur les communes de BOLLENE et de SUZE-LA-ROUSSE.

Dans ses conclusions du 5 mars 2020, la **commission d'enquête publique a émis** :

- **un avis favorable** à la demande de déclaration d'utilité publique du projet de travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale du Lez avec un niveau de protection de 1/90 dans la traversée urbaine de Bollène en l'assortissant de deux réserves et de six recommandations ;
- **un avis favorable** à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau du projet de travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale du Lez avec un niveau de protection de 1/90 dans la traversée urbaine de Bollène en l'assortissant de cinq recommandations ;
- **un avis favorable** à l'enquête parcellaire en vue de la cessibilité des terrains nécessaires au projet de travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale du Lez avec un niveau de protection de 1/90 dans la traversée urbaine de Bollène en l'assortissant de deux réserves et de deux recommandations ;
- **un avis favorable** à l'instauration de servitudes de surinondation nécessaires à la réalisation du projet de travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale du Lez avec un niveau de protection de 1/90 dans la traversée urbaine de Bollène en l'assortissant d'une réserve et de trois recommandations.

Par courrier du 23 avril 2020, le préfet de Vaucluse a transmis au SMBVL le dossier se rapportant aux résultats de cette enquête publique, comportant notamment le rapport et les conclusions émises par la commission d'enquête en date du 5 mars 2020.

Par arrêté inter-préfectoral du 6 février 2021, l'opération sera déclarée d'utilité publique.

Cela permet :

- de poursuivre les acquisitions foncières amiables et par voie d'expropriation si nécessaire ;
- de poursuivre les autres démarches administratives.

Et en tout premier lieu la procédure d'autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau.

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES COURS D'EAU

Le programme d'entretien des boisements :

Ce programme a porté essentiellement sur l'aménagement et la restauration des boisements rivulaires et petits atterrissements, sur le traitement des embâcles et sur la gestion des invasives. Des interventions de scarification d'atterrissements sur les secteurs à enjeux ont également été prévues pour éviter la fermeture des bandes actives par les boisements et favoriser la remobilisation des matériaux lors des crues morphogènes.

Entretien des boisements rivulaires :

Les interventions ont été globalement de faible intensité. Cela est dû aux opérations de restauration importantes réalisées depuis plus d'une décennie sur le bassin versant et à la prise en compte accrue des habitats aquatiques et terrestres.

Gestion des embâcles et du bois mort :

La gestion des embâcles a été réalisée de manière différenciée en fonction des enjeux situés en aval. Outre le retrait, des opérations de réduction ont également été mises en œuvre.

Le programme 2020 proposé par le syndicat s'inscrit dans la continuité des actions engagées ces dernières années pour la gestion des cours du bassin versant du Lez dans le cadre de la protection des personnes et des biens.

Ces opérations sont issues du PPRE 2017-2021 validé par le syndicat.

Le PPRE couvre une période de cinq ans 2017/2021.

Avec son expérience sur le bassin versant du Lez, l'équipe du SMBVL a été en mesure d'adapter le programme 2020 issu du PPRE.

Gestion de la végétation sur les atterrissements :

La végétation sur les atterrissements a généralement été travaillée en parallèle des interventions sur les boisements rivulaires car de faible intensité.

Gestion des invasives :

Ces travaux ont été réalisés dans la continuité des opérations réalisées depuis plusieurs années : travaux d'arrachage de la jussie sur l'aval du bassin versant, d'arrachage du buddhélia à Montjoux (opération concluante, reconduite annuellement depuis 2014) et l'arrachage de la tache de renouée à Valréas. A noter qu'en parallèle des interventions sur les boisements, de nombreux travaux d'écorçage ainsi que des arrachages de pyracantha et buddhélia davidii ont été effectués.

Les interventions ont été réalisées dans le respect de l'ARRETE INTERPREFECTORAL N° 26-2017-07-24-001 du 24 juillet 2017 qui définit les modalités d'interventions pour l'entretien de la végétation sur les berges et dans le lit des cours d'eau.

Caractéristiques du programme

Objectifs des travaux

Les travaux portaient sur des tronçons de cours d'eau avec les objectifs suivants :

- Limiter les érosions de berges sur les secteurs concernés par la chute d'arbres et l'accumulation de bois morts ;
- Maintenir ou améliorer l'écoulement des crues pour protéger les secteurs concernés ;
- Freiner l'écoulement des crues pour préserver les secteurs situés en aval ;
- Préservation et diversification du boisement rivulaire par un entretien adapté afin d'améliorer la valeur écologique et les potentialités d'accueil des espèces inféodées aux milieux aquatiques ;
- Paysage : mise en valeur du paysage et des cours d'eau ;
- Loisir et pêche : maintien des conditions d'accès aux cours d'eau et des habitats ;
- Préserver la qualité écologique et biologique des milieux rivulaires et limiter l'eutrophisation ;
- Vie piscicole : maintien des habitats piscicoles ;
- Limiter les embâcles : éviter les accumulations de bois mort dans le lit pour limiter les risques en aval ;
- Limiter la fermeture de la bande active sur des secteurs à enjeux.

Programme et calendrier de réalisation

La réalisation du programme a été découpée en 4 bons de commandes.

BC	Type d'intervention	Localisation	Période d'exécution
4-2019	Entretien des Boisements rivulaires Gestion des invasives	Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Visan, Bollène, Mondragon,	Janvier à septembre 2020
Bon de Commande spécifique invasives	Gestion des invasives	Bollène, Mondragon	Septembre 2020
1-2020	Sécurisation des ouvrages transversaux Scarification des atterrissements Gestion de la végétation des berges et des atterrissements Entretien des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers Entretien des boisements rivulaires Entretien des caissons végétalisés Gestion des invasives	Teyssières, Montjoux, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Taulignan, Saint Pantaléon Les Vignes, Grignan, Grillon, Valréas, Colonzelle, Richerenches, Montségur sur Lauzon, Visan, La Baume de Transit, Mondragon, Bollène	De Octobre à Décembre

BC	Type d'intervention	Localisation	Période d'exécution
2-2020	Entretien des boisements rivulaires Gestion de la végétation des berges et des atterrissements	Roche-Saint Secret-Béconne, Montjoux, Vesc, Rousset Les Vignes, Valréas, Saint Pantaléon Les Vignes, Colonzelle, Chamaret, Montségur sur Lauzon, Bollène	D'octobre à Décembre 2020
3-2020	Gestion de la végétation des berges et des atterrissements Entretien des boisements rivulaires	La Baume de Transit, Suze la Rousse, Bouchet, Mondragon, Vinsobres, Bollène	De Octobre à Décembre 2020
Les travaux imprévus, traitements d'embâcles ont été réalisés tout au long de l'année sur le territoire du bassin versant du Lez avec notamment des interventions conséquentes début 2020 pour traiter les conséquences de la crue de décembre 2019			

La programmation des interventions a pris en compte :

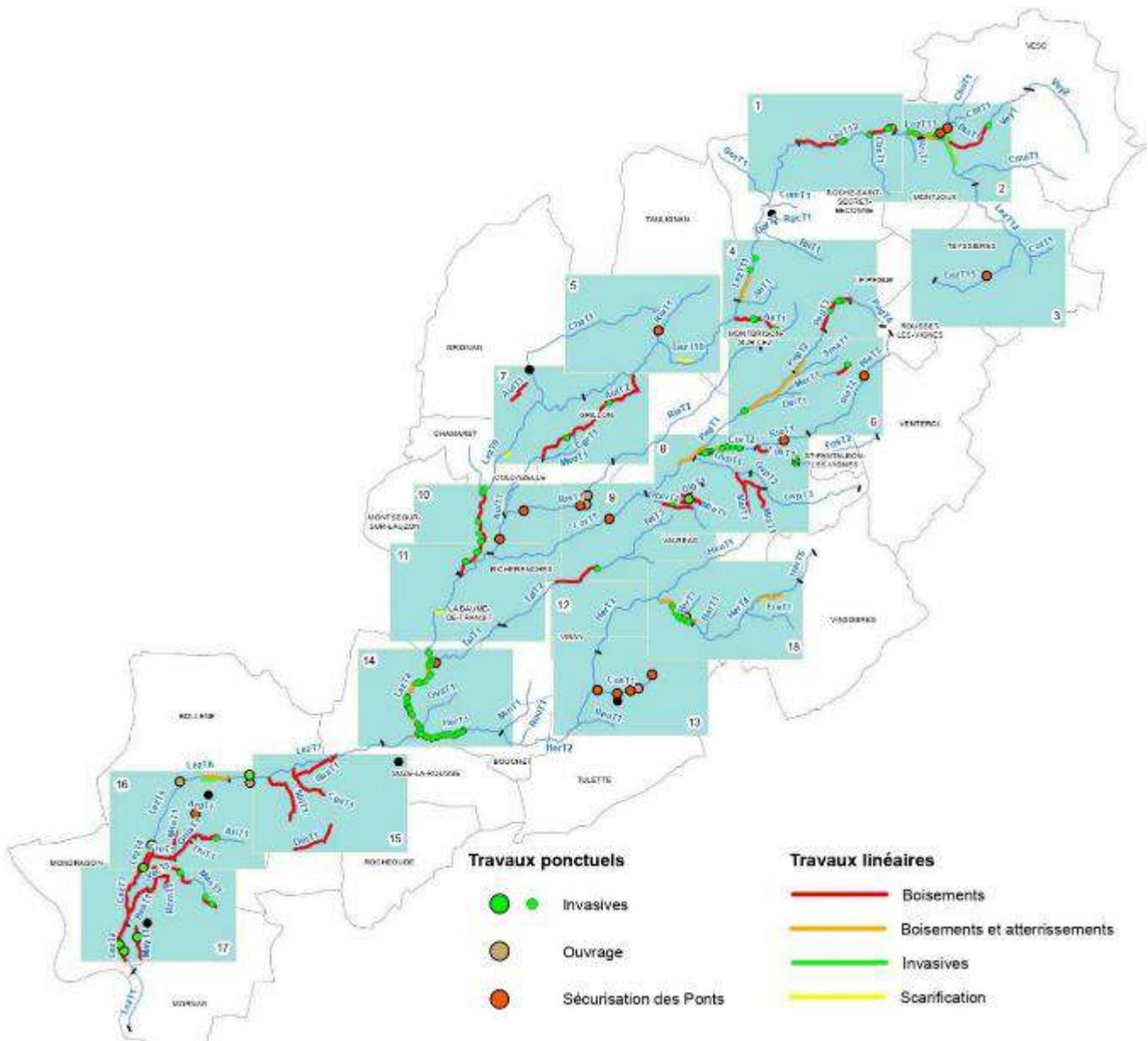
- La nature des travaux (coupe sur berge, zone herbeuse, atterrissements, ouvrages plantations ...)
- La localisation (1° ou 2° catégorie piscicole, travaux agricoles, zones touristiques, habitations, campings...)
- Les conditions météorologiques et les saisons (période de basses eaux, terres sèches, périodes de reproduction de la faune...)
- La réglementation (arrêtés préfectoraux, autorisations ...)
- L'urgence des interventions (embâcles, atterrissements ...)
- La continuité des opérations sur un tronçon ou une zone donnée.

Localisation des interventions

Les opérations de restauration et d'entretien de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Lez que le SMBVL a programmé en 2020 portent sur les cours d'eau suivants :

- Aigue Longue
- Argilas
- Aulières
- Autagnes
- Béal
- Chalerne
- Combe Gaillarde
- Comborie
- Condamine
- Coronne
- Riaille de Coste Chaude
- Derboux
- Hérein
- Lez
- Malicamps
- Massannes
- Merdari
- Miale
- Ravin des Mistrals
- Pègue Donjon
- Riaille Saint Vincent
- Riaille de Taulignan
- Rieu Colin Maresque
- Riomeau
- Rieussec
- Roubine ou Fausnac
- Mayre des Saignières ou Champredon
- Saint Ariès
- Saint Bach
- Saint Blaise
- Talobre
- Thivolier
- Vachères
- Ravin des Verdons
- Veyssanne
- Vieux Lez

Le linéaire de cours d'eau concerné par ce programme est d'environ 87 km
Carte de situation des opérations sur le bassin versant



Répartition des opérations sur l'ensemble du bassin versant du Lez.

Nature des travaux

Les travaux réalisés sur le Bassin versant du Lez sont issus du PPRE 2017-2021. Ces travaux ont pour objectifs de :

- Limiter l'érosion ;
- Favoriser les écoulements des eaux ;
- Freiner les écoulements ;
- Diversifier les boisements
- Eviter la formation d'embâcles ;
- Gérer et limiter les plantes invasives
- Le maintien des conditions d'accès aux cours d'eau en effectuant des travaux de valorisation.

Pour ce faire, le programme de travaux 2020 prévoit différentes opérations réparties en 7 domaines (hors frais d'installations de chantier qui représentent 2 % des travaux)

NOTA : Plusieurs opérations visent des objectifs différents. Ainsi il est possible qu'une intervention vise à favoriser les écoulements tout en cherchant également à diversifier les boisements pour améliorer l'intérêt écologique du secteur.

Nature des Travaux	Quantité en Km de cours d'eau
Entretien de boisements rivulaires	39,4
Entretien des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers	17,9
Gestion de la végétation des berges et des atterrissements	15,5
Scarification des atterrissements	1,04
Sécurisation des ouvrages transversaux	1,7
Entretien des caissons végétalisés	0,2
Gestion des invasives	2,4

Gestion des boisements rivulaires

Les travaux d'entretien de boisements rivulaires correspondent à 22 postes du projet.

Ils représentent un montant de **144 073,20 € HT** soit **37,91%** des dépenses du programme.



Lez Commune de Chamaret

Gestion des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers

Ces travaux de débroussaillages sélectifs et/ou de petits abatages correspondent à 12 postes du projet et représentent un montant de **33 267,70 € HT** soit **8,75%** du programme.

Gestion de la végétation des berges et des atterrissements

Les travaux de gestion de végétation des berges et des atterrissements correspondent à 8 postes du PROJET 2020.

Ils représentent **116 701 € HT** soit **30,71 %** des dépenses du programme

Ces travaux ont été réalisés du mois de janvier au 15 mars et du 15 septembre à mi-décembre. Le débroussaillage des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers de la mi-août à mi-septembre.



Coronne – Commune de Valréas

Scarification des atterrissements

Ces travaux permettent de limiter au maximum la végétation pour favoriser le bon écoulement des eaux. Trois postes ont été réalisés en 2020, sur le Lez sur les communes de Chamaret, Colonzelle, La Baume de Transit et Taulignan

Ils représentent **8 577 € HT** soit environ **2,26 %** des dépenses du programme.

Sécurisation des ouvrages transversaux

L'objectif de ces travaux est de favoriser le bon écoulement des eaux au droit des ouvrages en éliminant la végétation ligneuse dans le lit, en procédant à des tailles en tunnel sur les petits cours d'eau, en abattant les arbres instables ou

Gestion des indésirables

Un arrachage manuel et annuel de la **jussie**, est effectué dans la traversée de Bollène, de la passe à poissons au pont de Chabrières.

Le **Buddlheïa**, sur le Lez et la Veysanne, commune de Montjoux. Il est arraché manuellement puis évacué ou brûlé.

La **Renouée**, sur la Miale, commune de Valréas est également traitée annuellement. Cet arrachage manuel autour de la bêche, mise en place en 2009, est réalisé pour éviter sa propagation.

dépérissants, en retirant les embâcles éventuels.

Ces travaux (9 postes) représentent **7 838,10 € HT** soit environ **2,06 %** des dépenses du programme.

Entretien des ouvrages hydrauliques

Cette opération ponctuelle consiste à l'entretien de différents ouvrages sur la commune de Bollène (entretien du rejet de la STEP, buse exercice de pompage en aval rive gauche du pont de Chabrières, chemin de la Reine, accès et passe à poissons en rive gauche et accès au piège à gravier rive droite).

Ces deux postes représentent **1 879 € HT** soit **0,49 %** des dépenses du programme.



Sur la commune de Mondragon, une zone envahie par les canniers (canne de Provence) a également été traitée aux abords de la station d'épuration.

Au total le traitement des envahissantes a représenté **20 385 € HT** soit **5,36%** des dépenses du programme.

Entretien des caissons végétalisés

Trois caissons végétalisés ont été construits sous l'ancien PPRE. Ces caissons sont bien végétalisés et nécessitent dorénavant de l'entretien annuel.

Ces opérations ponctuelles représentent **1 255 € HT** soit environ **0,33 %** des dépenses du programme.

Gestion des gros bois des années antérieures

Ces travaux portent sur l'évacuation ou le broyage des bois issus des exploitations des exercices précédents. Ils portent essentiellement sur les bois de forte section difficilement récupérables par les riverains pour du bois de feu.

Ce poste représente **3 750 € HT** soit **0,99 %** des dépenses du programme.

Traitements des Embâcles

Ce poste est une opération ponctuelle et permet de traiter les embâcles sur l'ensemble du bassin versant.

Ce poste représente **11 550 € HT** soit **3,04 %** des dépenses

Imprévus

Cette opération est réalisée en fonction des conditions climatiques et de l'évolution du PPRE.

Cette opération représente **14 080 € HT** soit **3,71 %** des dépenses.

Frais de chantier

Les frais d'installation de chantier correspondent à l'ensemble des prestations que l'entreprise doit réaliser avant, pendant et après la réalisation des travaux :

- DICT ;
- dossier de contrôle qualité ;
- dossier de contrôle des déchets ;
- dossier de contrôle environnement ;
- dossier de contrôle hygiène et sécurité ;
- toutes les opérations d'installation générale et de repli de chantier.

Le coût des "frais d'installation de chantier" est de **6 922,60 € HT**, ce qui représente environ **1,82 %** des dépenses.

Récapitulatif des dépenses

Le montant global des travaux pour l'année 2020 s'élève à **370 278,60 € HT** hors maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre et les frais de publication du nouveau marché de travaux représente **12 484,20 € HT**, soit **3,29 %** des dépenses du programme. Ce cout correspond au montage du PROJET, aux journées terrains d'un agent ainsi qu'à la réalisation du fichier brut informatique des propriétaires concernés par les différents tronçons de travaux.

Au global en 2020, le SMBVL a engagé **382 762,80 € HT** pour le programme de travaux sur l'ensemble de son territoire.

HYDROGEOMORPHOLOGIE – ELABORATION D'UN PLAN DE RESTAURATION PHYSIQUE ET DE GESTION DES MATERIAUX

L'HYDROGEOMORPHOLOGIE est l'approche scientifique qui étudie le fonctionnement des cours d'eau, en analysant les écoulements (vitesse, débit...), la morphologie du lit de la rivière (pente, largeur...) et le transit sédimentaire en prenant en compte les évolutions temporelles.

L'objectif de cette démarche à l'échelle du bassin versant était de proposer un plan de gestion et de restauration physique ainsi qu'un un plan de gestion des matériaux validés par tous les acteurs, aussi bien les services de la police de l'eau que les acteurs locaux et les financeurs.

Il s'agissait donc de :

- Délimiter l'espace de bon fonctionnement du Lez et de ses principaux affluents ;
- Définir un profil d'équilibre objectif ;
- Proposer un plan de gestion des matériaux ;
- Proposer un plan de restauration physique comportant notamment l'effacement de digues dont l'intérêt hydraulique n'est pas avéré et participant à la réduction du risque inondation de secteurs sensibles.

Le plan de gestion des matériaux formule des préconisations générales en termes de pratiques de traitement des atterrissements ; il décrit également sous forme de fiche actions par secteurs, les atterrissements pouvant faire l'objet d'un maintien contrôlé et ceux où les menaces sur les différents enjeux nécessitent une intervention (traitement pour accroître leur mobilité, déplacement des matériaux sur des zones déficitaires...).

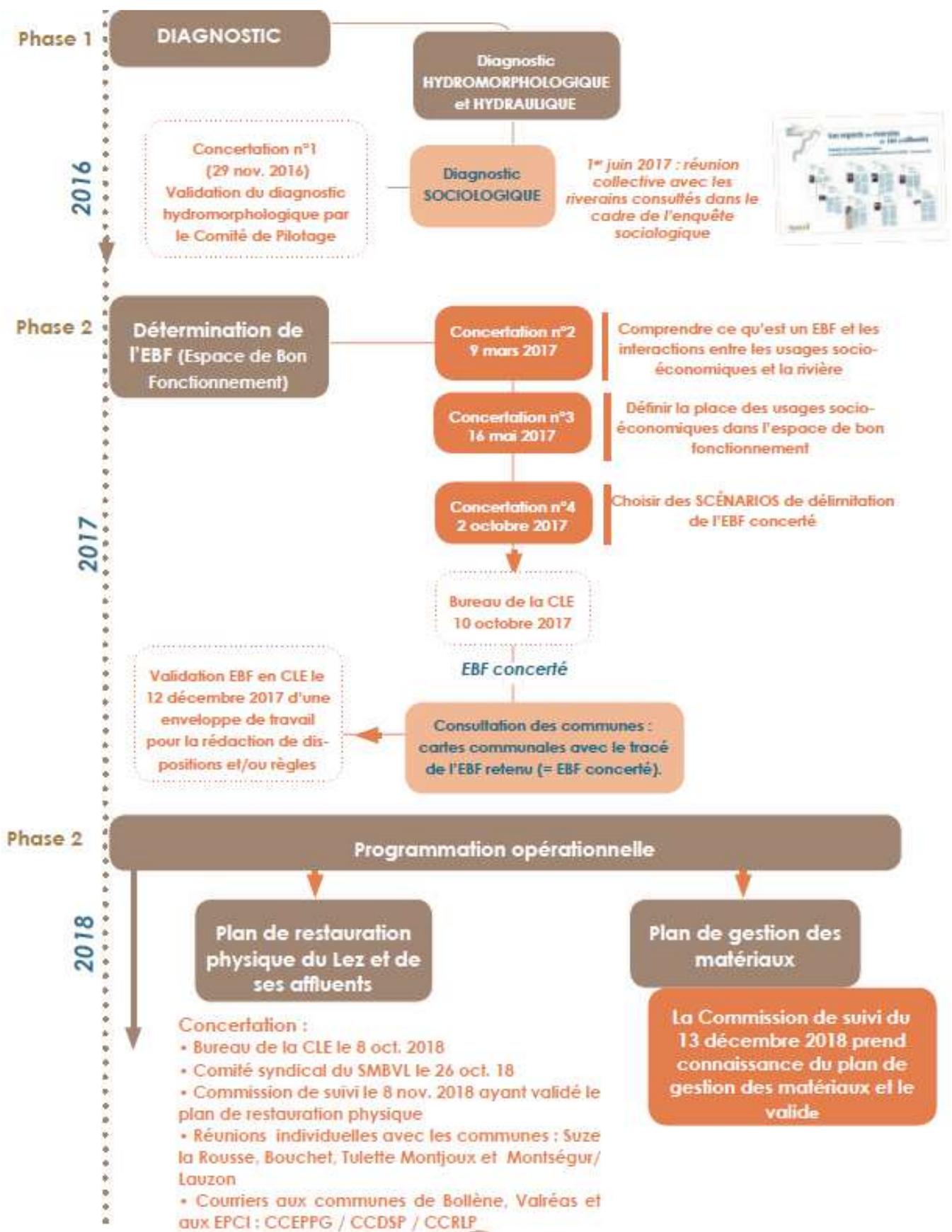
Le plan de gestion des matériaux est établi sur 5 ans et précise les interventions initiales à prévoir en premier lieu, puis les interventions de surveillance et de « maintien » du profil objectif si nécessaire.

Cette démarche est inscrite au PAPI sous les fiches action 6A-03 et 6A-04.

Débutée en février 2016, l'étude hydromorphologique s'est déroulée sur trois années entières :

- L'année 2016 a été consacrée à la phase de diagnostic technique (phase 1) ;
- L'année 2017 à la définition de l'espace de bon fonctionnement (phase 2) ;
- L'année 2018 à l'élaboration du plan de restauration physique et au plan de gestion des matériaux (phase 3 et 4).

En parallèle au processus de concertation / validation présenté dans le schéma ci-après, 7 comités techniques se sont réunis aux différentes étapes de l'étude.



Le plan de restauration physique des cours d'eau a été approuvé par la délibération N° 2018-52 du Comité syndical du 26 octobre 2018. Le montant global des actions localisées s'élève à 1 667 500 € et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de suivi (levés topographique) à 41 000 €.

Le plan de gestion des matériaux a lui, été approuvé par la délibération N°2018-66 du 20 décembre 2018. Le montant prévisionnel des actions de ce plan de gestion des matériaux a été évalué à 296 000 € HT et le programme de suivi à 44 000 € HT sur une période de cinq ans.

L'année 2019 fut l'année de lancement de la mise en œuvre du plan de gestion des matériaux.

Un dossier de demande de subvention (tranche 1) d'un montant de 145 000 € a été déposé auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau, CD26, CD84 et région PACA).

Cette première tranche correspond à :

- A la réalisation des suivis topographiques nécessaires sur l'ensemble du bassin versant,
- Au montage du dossier global réglementaire d'autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact (réunion du 5 mars 2019 avec les services des DDT 84 et 26 aux fins de validation de l'ensemble du processus),
- À la mise en œuvre de premiers travaux de remaniement des matériaux pouvant être autorisés par un dossier de déclaration (montage en interne par le SMBVL).

Ainsi en septembre (période d'étiage et donc propice à la réalisation de levés dans le lit des cours d'eau) ont été réalisés les levés topographiques nécessaires pour affiner la connaissance en différents points du bassin versant :

- au niveau de ponts problématiques afin de vérifier les côtes actuelles vis à vis de côtes d'intervention : Colonzelle/ Chamaret, La Baume de Transit et Suze la Rousse,
- sur des secteurs d'interventions afin de préparer les dossiers réglementaires de déclaration : Gué de Barjol, Pont de Taulignan et secteur Barriol,
- sur la Coronne et l'Hérin (levés de profil en long) pour combler un manque historique de données et statuer sur l'évolution des profils de ces deux affluents du Lez.

Les levés ont été livrés à plusieurs reprises mais non conformes au contenu du cahier des charges. La livraison s'est ainsi échelonnée durant plus de 6 mois en 2020 avant de permettre leur exploitation.

Le Bureau d'études GéoPeka, qui avait réalisé l'étude hydromorphologique a formé trois agents du SMBVL à l'analyse des données topographiques.

Une note relative à ce premier suivi topographique a été rédigée en fin d'année 2020 à l'attention des élus et des partenaires techniques et financier du SMBVL.

ETUDE ET PERENNISATION DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Rafraichissement/regravure des marques gravées du pont de Chabrières et du pont Marinier

Les **marques gravées** présentes sur les piles des ponts de Chabrières (Bollène) et Marinier (limite administrative Taulignan/Valréas) sont très anciennes et nécessitent un fort rafraichissement, une regravure et une pigmentation afin d'assurer leur pérennisation dans le temps.

- Mars 2020 : Visite sur le terrain avec le sculpteur-graveur : estimation du coût et du temps de travail
- **Juin – juillet 2020 : Travail du sculpteur-graveur sur sites**



Intervention sculpteur : pont Marinier (Taulignan/Valréas) : 15 juillet 2020

Réception des repères de crue

5 repères de crue ont été commandés et seront posés en 2021 :

- Hérein 1993
- Grand Vallat 1993
- Lez 1993 (x3)

❖ Rencontre SMBVL/Grand Delta Habitat (Valréas)

Le **secteur de la Gaillarde** où sont installés des logements sociaux HLM sur la commune de Valréas a été très fortement touché par l'inondation du Lez en 1993. Ce site sensible est donc un lieu d'installation potentiel de repères de crues afin, d'une part, de sensibiliser la population y résidant et d'autre part, de développer la culture du risque auprès d'elle.

- Mars 2020 : Rencontre avec Grand Delta Habitat pour ouvrir le dialogue concernant la pose d'un repère de crues sur l'un des HLM du secteur de la Gaillarde.

❖ Réception et pause des repères de crue sur les communes de Bouchet et Montjoux

Les cinq repères de crues commandés ont été reçus début 2021 et seront posés au printemps de cette même année sur les communes de Bouchet et Montjoux. Des discussions sont toujours en cours pour les autres sites d'implantation.

Exemple de repère de crue



GESTION DES DIGUES

DEFINITION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Gestion des digues classées :

Le SMBVL est gestionnaire des digues classées dans la traversée urbaine de Bollène (digues de classe B et C).

A ce titre, le SMBVL a réalisé les missions inhérentes :

- Visites annuelles de routine de surveillance des ouvrages
- Travaux de débroussaillage / entretien de la végétation en juin 2019
- Visite technique approfondie (VTA) par un bureau d'études agréé en juin 2019
- Travaux de levée des réserves suite à la VTA
- Visite d'inspection spécifique après le séisme du 11 novembre 2019
- Visite d'inspection spécifique après la crue du 20 décembre 2019
- Visite de contrôle par le SMBVL en décembre 2019
- Visite technique approfondie (VTA) par un bureau d'études agréé en juillet 2020
- Visite de contrôle par le SMBVL en décembre 2020

Ces 3 communautés de communes ont souhaité que cette démarche de préfiguration puisse être étendue aux parties de leurs territoires pour lesquelles ces EPCI-FP sont structures GÉMAPiennes afin de disposer d'une grille d'analyse et de décision unique et la plus large possible.

Un groupement de commande avec le SMBVL comme mandataire a été initié.

Définition des systèmes d'endiguement :

Pour exercer sa compétence « prévention des inondations », l'autorité compétente en GeMAPI a notamment la possibilité de disposer des systèmes d'endiguement existants afin de protéger les personnes et les biens en bordure de cours d'eau contre les inondations et les submersions.

Un système d'endiguement doit être autorisé au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la « loi sur l'eau ».

Trois des cinq EPCI-FP membres du SMBVL (CCEPPG, CCDSP, CCRLP) sont également concernés par de potentiels systèmes d'endiguement sur les parties de territoires où ils exercent la compétence GeMAPI.

C'est dans ce cadre que le SMBVL a souhaité lancé une étude préfiguration des systèmes d'endiguement, dans le but de réaliser et de partager les premières investigations sur le bassin versant pour ce qui concerne les ouvrages existants ayant un rôle de protection contre les inondations (et des ouvrages annexes participant à la protection) susceptibles de constituer des systèmes d'endiguement cohérents sur le plan hydraulique avant de lancer, au travers d'études distinctes à suivre, les procédures d'autorisation des systèmes d'endiguement possibles identifiés.

On retiendra ainsi :

Un volume prélevé brut d'étiage tous usages confondus de 4 400 000 m³

Un volume prélevable brut d'étiage tous usages confondus de 3 550 000 m³

Un volume à économiser brut d'étiage tous usages confondus de 850 000 m³

Les économies cibles correspondantes en volume bruts sont ainsi les suivantes, pour la période d'étiage (juillet-septembre) et pour les différentes activités, sur l'ensemble du bassin du Lez :

Usage	Volume prélevé brut étiage en m ³	Volume prélevable brut étiage m ³	Volume brut à économiser arrondi
AEP	488 267	390 614	85 000
Forages domestiques	191 250	153 000	35 000
Irrigation collective	3 002 200	2 401 760	600 000
Irrigation individuelle	545 250	436 200	100 000
Industrie	182 850	146 280	30 000
GLOBAL	4 409 817	3 527 854	850 000

Tableau : Répartition entre usage des économies cibles brutes sur le bassin versant du Lez

Le Plan de Gestion de la Ressource a été établi sur la base des données de l'Étude de Détermination des Volumes maximums prélevables. Une mise à jour des données de prélèvements sera nécessaire. De même, les fiches actions ont été établies sur la base des projets connus au moment de la rédaction du document. Il est possible que de nouveaux projets contribuant à l'atteinte des objectifs de réduction des prélèvements apparaissent en cours de mise en œuvre. Ainsi, le PGRE se

doit d'être évolutif. Toute nouvelle version du PGRE sera validée en commission gestion quantitative de l'eau.

Le PGRE a été validé par la CLE du 12 décembre 2017. Il fait l'objet d'un suivi annuel de son état d'avancement en commission gestion quantitative de la ressource du SAGE.

Le bilan de l'année 1 du PGRE a été établi en 2019 et fut présenté lors de la commission gestion quantitative du 2 octobre 2019.

Quatre nouvelles actions, validées lors de cette commission ont été intégrées au PGRE :

- AEP : travaux de mise en conformité des réseaux (remplacement de conduites fuyardes sur la commune de Valréas) (SIEA RIVAVI),
- AEP : Travaux de mise en conformité des réseaux (Commune de Taulignan),
- AEP : Réalisation d'un schéma directeur AEP et études de sécurisation de la ressource (Commune de Rousset les Vignes),
- IRRRI : Mise sous pression de réseau de l'ASA du Bigary.

Le bilan de l'année 2 a été établi durant l'année 2020 mais faute de CLE « active », il n'a pas été présenté en commission gestion quantitative de la ressource en eau. Durant l'année 2021, les deux bilans (année 2 et année 3) seront présentés conjointement.

Dans le cadre du bilan de l'année 2 aucune évolution du programme d'actions n'est à noter (pas de nouvelles actions).

SUIVI ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU

Face au constat d'un manque de données relatives à la qualité des eaux superficielles lors de l'élaboration du contrat de rivière, un observatoire, porté par le SMBVL, a été mis en place en 2007.

L'objectif premier de cet observatoire est de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière et particulièrement l'évolution de l'impact sur le milieu de certaines stations d'épuration dont les rejets étaient non conformes... Il s'agit donc d'un réseau complémentaire au réseau de mesure « officiel » de l'Agence de l'Eau.

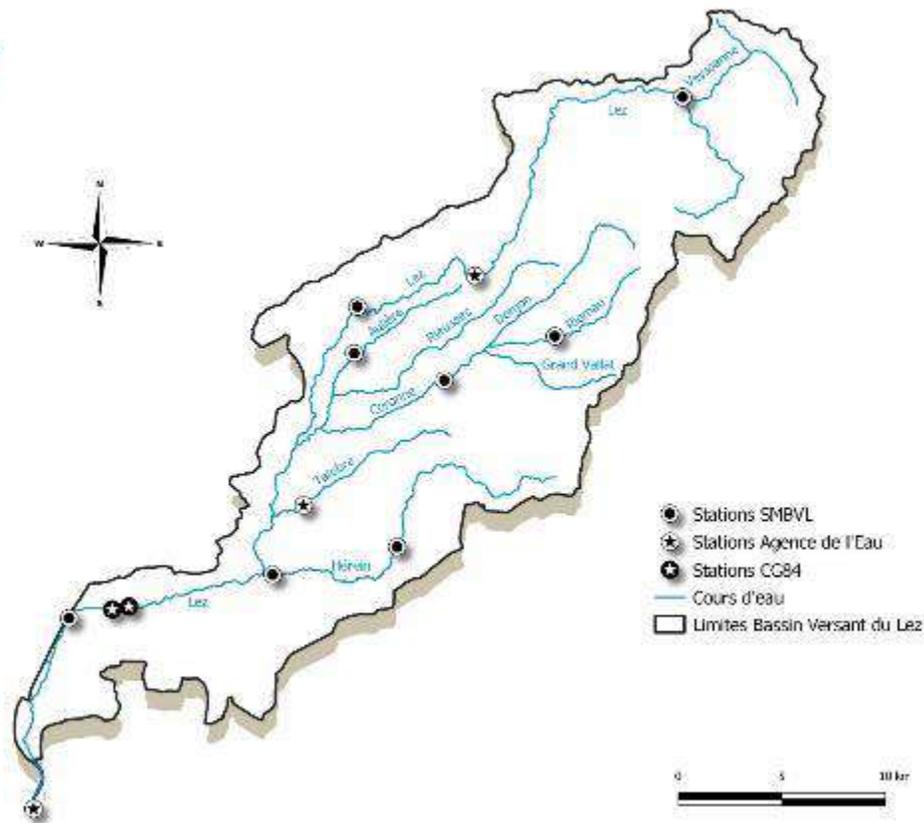
Entre 2007 et 2012, une trentaine de stations réparties stratégiquement ont ainsi été suivies.

A la fin du contrat de rivière, l'observatoire du suivi de la qualité des eaux a été maintenu avec 17 stations permettant de cibler les pressions locales encore existantes sur le bassin versant et d'affiner au mieux les actions à mettre en œuvre pour poursuivre l'amélioration de la qualité de nos eaux superficielles et préserver la qualité de nos eaux souterraines.

Enfin à compter de 2016 et jusqu'à fin 2018, seules 8 stations sont conservées mais font l'objet d'un suivi plus approfondi (physico-chimie et hydrobiologie).

En 2019, 6 stations sont choisies pour leurs aptitudes à mettre en valeur les pressions anthropiques sur les cours d'eau. En 2020, 7 stations ont été choisies.





L'ensemble des prélèvements est réalisé en interne par le technicien de rivière du SMBVL. Les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés, puis les résultats sont expertisés en interne par le Syndicat.

Un rapport d'analyses des résultats est élaboré chaque année et prend soin de collecter la totalité des données disponibles sur le bassin versant (Stations de l'Agence de l'eau et les stations des deux Conseils Départementaux).

En 2020, les stations du Lez à Montjoux et à Bollène sont de très bonne qualité.

La station sur l'Hérein à Bouchet est classée en bonne qualité.

Les stations du Lez à Grignan et de l'Aulière à Grillon sont de moyenne qualité.

Deux stations sont de qualité médiocre, la Coronne à Valréas et le Riomeau à Saint-Pantaléon-les-Vignes.

Une synthèse annuelle des résultats est transmise aux membres du SAGE et est disponible sur le site internet du SMBVL.

OUTILS DE GESTION DE CRISE

Formations C2i Telecom :

C2i Telecom est le prestataire fournissant l'outil d'appel en masse mis à disposition de l'ensemble des communes. Afin que cet outil reste opérationnel dans le temps, des sessions de formation à destination des élus et personnels communaux sont organisées tous les deux ans par le SMBVL. Les agents C2i Telecom se déplacent alors à cette occasion pour dispenser les formations.

A l'occasion des élections municipales 2020 et du renouvellement des élus, **une formation « exceptionnelle » C2i Telecom** a été organisée les **6, 7 et 8 octobre 2020**.



Formation C2i Telecom des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Réunions de présentation des outils de gestion de crise en présence de Predict'Services :

Dans le but de présenter les outils de gestion de crise mis à disposition des communes par le SMBVL, deux réunions d'information ont été organisées les **21 et 23 septembre 2020** à la cité du végétal de Valréas. L'objectif premier de celles-ci était de présenter aux nouveaux élus ces outils et de répondre à l'ensemble des interrogations concernant leur fonctionnement.

Sébastien Garcia, référent Predict' Services sur le bassin versant du Lez était présent lors de ces deux réunions pour expliquer le service Predict' et former les élus à l'utilisation de la plateforme wiki-predict.

RESEAU D'ALERTE DE CRUE ET DE MESURE DES DEBITS D'ETIAGE

Opérationnel depuis 2011, cet outil permet :

- D'anticiper les crues le long du Lez et de ses affluents,
- De mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS),

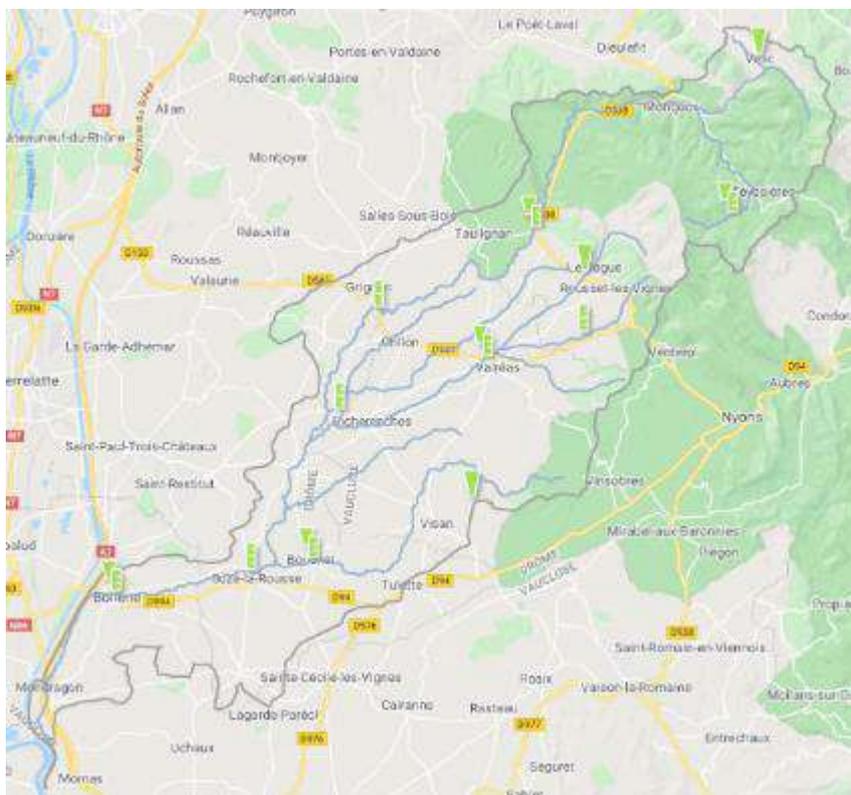
Il est composé de 12 stations d'acquisition hydrologique, avec 9 stations avec limnimètre (dont 5 avec pluviomètres) et 3 stations météorologiques réparties sur le bassin versant.

Le système est automatisé pour l'envoi des alertes en mairies par courriel, sms et pagers.

La maintenance du matériel est opérée par un technicien du SMBVL, pour assurer la continuité des mesures et valider le bon fonctionnement des organes de secours électriques.

Des campagnes de jaugeages sont réalisées tout au long de l'année, pour l'élaboration des courbes de tarage au droit des neuf stations limnimétriques.

Dans un souci d'optimisation permanente et afin de garantir son caractère opérationnel, le syndicat, annuellement, apporte des évolutions afin d'assurer la pérennisation du réseau d'alerte de crues.



Les données de hauteur d'eau et de débit des cours d'eau sont disponibles en temps réel et en permanence à l'ensemble des habitants via la page d'accueil du site internet du SMBVL www.smbvl.fr.



Station à Teyssières



Station à Bollène

Plusieurs actions de pérennisation du réseau d'alerte ont été mises en œuvre en 2020 :

- ❖ Dépannage de la liaison VPN de Bollène (premier trimestre 2020)
- ❖ Changement du radar de Suze-la-Rousse après plusieurs dégradations (premier trimestre 2020)
- ❖ Déplacement du radar de Bollène avec changement du support (deuxième trimestre 2020)
- ❖ Changement du radar de Saint-Pantaléon-les-Vignes (troisième trimestre 2020)



après leurs arrachements lors de la crue de fin 2019 (troisième trimestre 2020)

- ❖ Opérations de maintenance générale sur les stations
 - Remplacement des batteries de la station du Pègue
 - Remplacement de l'onduleur du poste central de Grillon
- ❖ Etude de faisabilité
 - Installation d'un groupe électrogène à Valréas (en vue du changement de site de la baie informatique de Grillon à Valréas)
 - Installation d'une échelle limnimétrique à Visan
 - Evolution des fréquences utilisées afin de satisfaire aux recommandations de l'ARCEP

Coût annuel pour l'ensemble des outils prévisionnels de suivi = 90 000 €

FINALISER LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) EN DE VERITABLES OUTILS OPERATIONNELS

Accompagnement à la mise à jour du PCS de Visan et de Bouchet

Organisation d'exercices sur table à destination des cellules de crise PCS :

Objectifs :

- Appropriation et optimisation du PCS
- Sensibilisation et formation à la gestion de crise
- Mise à jour du PCS

Organisation d'exercices sur table pour les communes de :

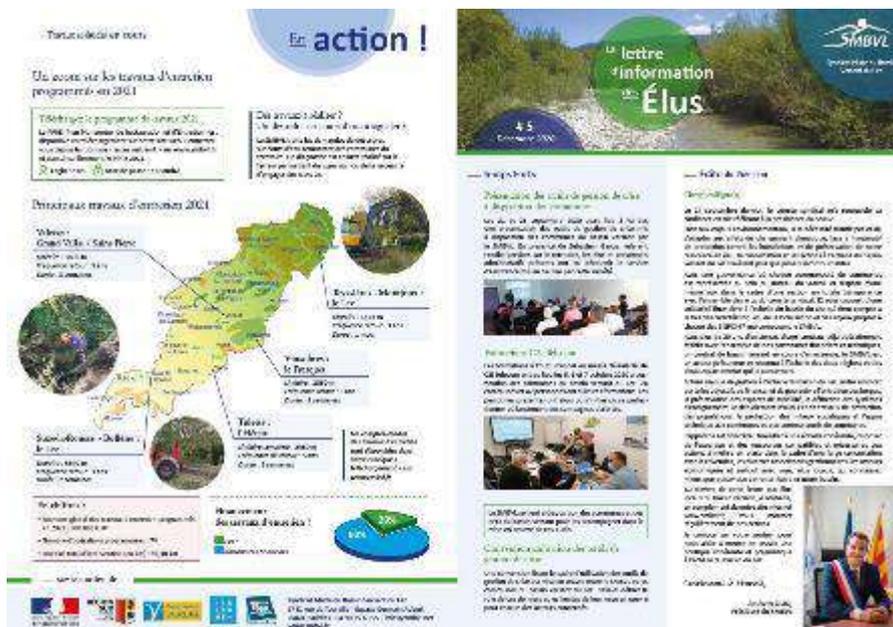
- **Roche-Saint-Secret-Béconne : 19 août 2020**
- **Visan : 14 octobre 2020**

COMMUNICATION

Le SMBVL a défini en 2018 un plan de communication regroupant plusieurs thématiques et ciblant différents acteurs de son territoire. Après la mise en ligne de son site web www.smbvl.fr en 2017, différentes brochures de communication ont été créées et diffusées lors de l'année 2018, 2019 et se sont poursuivies en 2020 :

Lettre d'information des élus du territoire :

Destinée aux élus des communes et des intercommunalités membres du SMBVL, cette lettre d'information a pour objectif de les informer, tout au long de l'année, des actions effectuées par le SMBVL. Rédigé en interne par le syndicat, le contenu a été ensuite mis en forme par l'agence Devisocom. La « **lettre infos élus n°5** » a été créée et distribuée en **décembre 2020** :



Magazine des habitants du Lez « Au fil du Lez » :

A l'attention de l'ensemble des foyers des 27 communes du bassin versant, le « Mag' des habitants du Lez » a pour objectif de faire connaître au grand public le SMBVL et ses actions. Entretien et restauration des cours d'eau, travaux de protection de Bollène et Valréas, prévention des inondations... Toutes les actions du syndicat sont présentées et illustrées dans cette publication. Le **Mag' du Lez** est distribué une fois par an. **Le numéro 3 a été distribué en février 2020.**

CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LEZ

Depuis 2006, le SMBVL a établi différents types de « contrats » pluriannuels afin de garantir le financement de ses actions essentielles comme les travaux d'entretien de la végétation et les aides aux postes par nos partenaires institutionnels et particulièrement par l'Agence de l'eau. Ainsi de 2016 à 2012, le SMBVL a porté un contrat de rivière. De 2015 à 2018, le SMBVL a conclu un contrat bilatéral avec l'agence de l'eau.

L'année 2019 était une année charnière pour le montage d'un autre contrat : le contrat de bassin versant. L'intérêt de cette démarche est d'unir les porteurs d'actions du petit cycle de l'eau (AEP et assainissement) et du grand cycle de l'eau (gestion des milieux aquatiques, risque inondation) autour d'un projet global et cohérent à l'échelle d'un bassin versant.

Ainsi par décision du Bureau n° 2019-011 du 29 avril 2019, le SMBVL s'est engagé en tant que structure porteuse pour la mise en place du contrat de bassin versant du Lez. En effet, le SMBVL en portant l'intégralité de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Lez est le seul acteur du territoire pouvant être structure porteuse d'un contrat de bassin versant.

Ses fonctions pour cette démarche de territoire seront ainsi les suivantes :

- Rédaction des documents relatifs au contrat (avant-projet de contrat et dossier définitif),
- Information des acteurs,
- Animation de la concertation,
- Maîtrise d'ouvrage de certaines études et actions du contrat,
- Assurer une cohérence des actions à l'échelle du territoire et la coordination avec les actions engagées dans les autres procédures contractuelles,
- Mise en place d'un plan de communication : information auprès des partenaires de l'avancée du contrat, valorisation des actions engagées.

La démarche a débuté par une réunion de présentation à l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels (associations, communes, EPCI-FP, chambres consulaires, syndicat d'eau potable...), le 4 juillet 2019 à Bollène, en présence de l'agence de l'eau.

Les maîtres d'ouvrages devaient se manifester avant le 13 septembre pour voir leur(s) action(s) intégrée(s) dans la démarche. Plusieurs structures, associations notamment et des communes, ont répondu.

La stratégie du contrat découlant des objectifs opérationnels validés dans le cadre de la démarche du SAGE et adaptée au format spécifique d'un contrat opérationnel, a été validé lors du Bureau de la CLE du 17 octobre 2019. Un COTECH constitué des différents partenaires financiers s'est réuni le 13 novembre pour le montage des plans de financement prévisionnels des actions.

Le dossier AVP de contrat de bassin versant (premier document de la démarche) a été présenté en MISEN (Mission Inter-services de l'Eau) de la Drôme le 26 novembre et en MISEN Vaucluse le 12 décembre.

Le dossier AVP a été validé en comité syndical du SMBVL du 18 décembre 2019 puis en CLE du 16 janvier 2020. Ce dossier AVP a été soumis au comité d'agrément de l'Agence de l'eau le 12 juin 2020. Le dossier définitif du contrat a été finalisé en juillet 2020 pour un passage en commission des aides de l'agence **le 15 octobre 2020**.

La durée du contrat est de 6 ans mais est séparée en deux phases de 3 ans par un bilan à mi-parcours. L'Avant-projet présente la liste des actions pressenties alors que le dossier définitif est constitué de 4 tomes :

- **Tome 1 : Document technique**
- **Tome 2 : Cahier des fiches actions**
- **Tome 3 : Document de synthèse**
- **Tome 4 : Document contractuel**

La majorité des actions inscrites dans l'Avant-Projet seront mises en œuvre dans la 1ère phase du Contrat. La révision à mi-parcours permettra de réajuster le contenu sur la deuxième phase.

Au stade d'avant-projet, l'ensemble de toutes les actions a été estimé à **16,5 millions d'euros en coût global (soit essentiellement en € HT)**.

Au stade du dossier définitif, le montant global du programme d'actions du Contrat de bassin versant du Lez est évalué à **21 millions d'euros** (coût global sur la base subventionnable, donc essentiellement HT).

Le programme d'actions du contrat de bassin versant – dossier définitif est ainsi le suivant :

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Départ. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET RES- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau										
<i>RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes</i>										
RES 1.1	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	Syndicat AEP / commune de Taulignan	2020	298 600 €	HT					
	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan		2020	179 000 €	HT	89 500 €			35 800 €	53 700 €
RES 1.2	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan	SIEA RIVAVI	2020	83 000 €	HT					
RES 1.3	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Le Pègue	commune de Le Pègue	2020	40 000 €	HT	20 000 €			12 000 €	8 000 €
<i>RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)</i>										
RES 2.1	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand	SIEA RIVAVI	2020	2 600 000 €	HT					
	Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO	Syndicat RAO	2022	2 997 500 €	HT	396 000 €				2 601 500 €
RES 2.2	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	ASA du Bigary	2020	p.m.						
RES 2.3	Rédaction des bilans annuels du PGRE	SMBVL / CLE	2020	p.m.						
RES 2.4	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel	SMBVL	2020	60 000 €	HT	18 000 €	12 960 €	12 000 €		17 040 €
<i>RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</i>										
RES 3.1	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources -Commune de Rousset les vignes	Commune de Rousset les Vignes	2020	40000 €	HT	20 000 €			12 000 €	8 000 €
RES 3.2	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan	Commune de Taulignan	2021	102 500 €	HT				20 500 €	82 000 €
			2022	24 000 €	HT				4 800 €	19 200 €
RES 3.3	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon	Syndicat RAO	2020	447 900 €	HT	50 628 €				397 273 €

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET QUA - Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines										
<i>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</i>										
QUA 1.1	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	Syndicat Rhône Ventoux	2020	p.m.						
QUA 1.2	Recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde. Etape préalable à l'inscription d'actions dans la phase 2 du contrat	SMBVL	2022	p.m.						
<i>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</i>										
QUA 2.1	Réalisation du suivi de 7 stations	SMBVL	2021	30 000 €	TTC	15 000 €	3 000 €	6 000 €		6 000 €
QUA 2.2	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	Syndicat EU/ Communes	2020	568 000 €	HT					
	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon		2020	140 000 €	HT					
	Suite SDEU : renouvellement conduites pour mise en conformité - secteur Chalagne / Commune de Grignan		2020	En cours de chiffrage						
	Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan		2020	250 000 €	HT				50 000 €	200 000 €
	Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène		2020	951 000 €	HT	136 500 €				814 500 €
			2021	954 000 €	HT	152 250 €				801 750 €
			2022	999 000 €	HT	105 525 €				893 475 €
			2020	1 931 000 €	HT	550 000 €				386 200 €
	Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette		2020	1 931 000 €	HT	550 000 €			386 200 €	994 800 €
	Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse		2021	413 000 €	HT	98 100 €				314 900 €
QUA 2.3	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit	Commune de La Baume de Transit	2021	35 000 €	HT	17 500 €			10 500 €	7 000 €
<i>QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine</i>										
QUA 3.1	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	CCRLP	2020	En cours de définition						

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations										
MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau										
Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique										
MIL 1.1	Etudes préalables aux travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	SMBVL	2021	30 000 €	HT	15 000 €	6 000 €	3 000 €		6 000 €
	Travaux d'équipement d'une passe à poisson – seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	SMBVL	2022	60 000 €	HT	30 000 €	12 000 €	6 000 e		12 000 €
	Obtention DIG - réalisation des travaux au seuil de Chamaret	SMBVL	2020	p.m.						
Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"										
MIL 1.2	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences Tranche 1 (études préalables)	SMBVL	2022	100 000 €	HT	50 000 €	8 000 €	9 850 €	12 150 €	20 000 €
	Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection		2020	p.m.						
	Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène		2020	30 000	HT	21 000 €		3 000 €		6 000 €
MIL 1.3	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Herin suite étude hydromorphologique	SMBVL	2022	50 000 €	HT	25 000 €		6 875 €	8 125 €	10 000 €
Sous Obj: Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire										
MIL 1.4	Plan de gestion des matériaux : Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2	SMBVL	2022 (*)	226 800 €	HT	68 040 €	24 882 €	32 659 €	31 383 €	69 835 €
Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires										
MIL 1.5	Travaux 2021 tels que définis dans le PPRE 2017-2021	SMBVL	2020	400 000 €	HT	120 000 €		120 000 €	80 000 €	80 000 €
	Travaux 2022 tels que définis dans le PPRE 2022-2027		2021	400 000 €	HT	120 000 €		120 000 €	80 000 €	80 000 €
	Travaux 2023 tels que définis dans le PPRE 2022-2027		2022	400 000 €	HT	120 000 €		120 000 €	80 000 €	80 000 €
MIL 1.6	Recréation de la ripisylve sur deux sites pilotes tels que définis dans l'étude hydromorphologique (Grillon et Visan)	SMBVL	2021	50 000 €	HT	15 000 €		15 000 €		20 000 €
MIL 1.7	Étude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	SMBVL	2020	40 000 €	HT	12 000 €		11 537 €	8 463 €	8 000 €
MIL 1.8	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zone humides	SMBVL	2020	10 000 €	HT	5 000 €		2 160 €		2 840 €
	Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	SMBVL	2021	65 000 €	HT	32 500 €		6 500 €	7 313 €	18 688 €
Sous Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux										
MIL 1.9	Définir une stratégie de maîtrise de l'usage du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection	SMBVL	2021	30 000 €	TTC	15 000 €		6 000 €		9 000 €

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités										
MIL 2.1	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	CEN AURA et PACA	2020	p.m.						
	Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides		2020	p.m.						
	Elaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	SMBVL	2021	24 000 €	TTC	16 800 €			2 400 €	4 800 €
MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables										
MIL 3.1	Mise à jour des inventaires naturalistes de l'étude de 2011 et montage dossier pour le Lez amont	SMBVL	2021	20 000 €	TTC				1 400 €	
MIL 3.2	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL	2021	36 000 €	HT	18 000 €			9 900 €	8 100 €
	Coronne en aval de Valréas et Traversée de Bollène. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL	2021	49 500 €	HT	24 750 €	7 425 €	7 425€		9 900 €
MIL 3.3	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	Fédérations de pêche 26 et 84	2020 et 2021	p.m.			convention			
MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique										
MIL 4.1	cf. action RES 2.4	SMBVL	2020	p.m.						
MIL 4.2	Maitrise d'œuvre et travaux de protection contre les inondations de Valréas tels que prévus dans le PAPI	SMBVL	2021	4 630 489 €	HT		782 539 €	782 539 €		926 098 €
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène tels qu'inscrits dans le PAPI (axe 5/6/7)	SMBVL	2020	p.m.						
MIL 4.4	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02 : suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol	SMBVL	2021	47 000 €	HT		10 152 €	6 768 €		9 400 €
MIL 4.5	Etude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	SMBVL	2020	50 000 €	HT				5 000 €	45 000 €
MIL 4.6	Déroulement du volet réglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	SMBVL	2021	300 000 €	HT			41 040 €	32 760 €	226 200 €
MIL 4.7	CF action MIL1.3	SMBVL	2021	p.m.						

(*) L'engagement de l'action en 2022 est soumis à la validation de l'avenant PAPI en cours d'instruction (délai de 3 années supplémentaires), cette action sera engagée en 2021 comme inscrit dans le PAPI en cas de non validation de l'avenant.

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET GES - Gouvernance, communication, sensibilisation										
GES 1 : Communiquer et sensibiliser										
GES 1.1	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM et recentrée sur les scolaires	SMBVL	2021	82 800 €	TTC	57 960 €		8 280 €		16 560 €
GES 1.2	Intégré dans les actions de communication du SMBVL : poursuite des actions en cours	SMBVL	2020	50 000 €	TTC	8 400 €	14 400 €	7 200 €		10 000 €
GES 1.3	Sur Valréas et autres (tels que proposé par l'étude HGM) : Bollène, Suze la Rousse	SMBVL / villes concernées	2021	55 000 €	HT	16 500 €		11 000 €		27 500 €
GES 1.4	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse	Fédération de pêche de Vaucluse	2020	29 500 €	TTC	20650 €				8 850 €
GES 2 : Gouvernance et suivi										
GES 2.1	Concerne les bassins versants voisins et orphelins	SMBVL	2020	29 500 €	TTC	14 750 €		5 900 €		8 850 €
GES 2.2	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	SMBVL	2020	30 000 €	TTC	15 000 €		4 320 €	4 680 €	6 000 €
GES 2.3	Animation – ingénierie actions contrat 2021	SMBVL	2020	212 242 €	TTC	106 121 €			9082 €	97 039 €
	Animation – ingénierie actions contrat 2022		2021	215 560 €	TTC	107 780 €			9136 €	98 644 €
	Animation – ingénierie actions contrat 2023		2022	204 750 €	TTC	102 375 €			9190 €	93 185 €
	Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2021		2020	36 890 €	TTC	11 067 €				25 823 €
	Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2022		2021	38 500 €	TTC	11 550 €				26 950 €
	Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2023		2022	40 250 €	TTC	12 075 €				28 175 €
GES 2.4	Elaboration du bilan à mi-parcours du contrat (en interne)	SMBVL	2022	p.m.						
	Elaboration du bilan final du contrat		2026	p.m.						



Financements inscrits dans le PAPI

TABLEAU DE BORD

Comités syndicaux / Réunions du Bureau / Commissions thématiques

Année	Comités Syndicaux	Bureaux	Commissions finances & travaux
2020	7 février 26 février 9 septembre 24 septembre 17 décembre	18 juin 26 novembre	19 février 16 septembre 10 décembre

Le nombre réduit de réunions des organes de gouvernance est lié à la fois à la crise sanitaire qui a imposé une restriction, et à une installation tardive du comité syndical en lien avec un renouvellement du bloc communal et communautaire.

TABLEAU DE BORD FINANCIER

Résultats du compte administratif 2020 :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes de l'exercice 2020	1 238 820.92 €	881 127.77 €
Dépenses de l'exercice 2020	964 063.69 €	841 100.12 €
Résultat de l'exercice 2020	274 757.23 €	40 027.65 €
Résultat reporté de l'exercice 2019	60 000.00 €	384 963.88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 par section	334 757.23 €	424 991.53 €
Résultat global de clôture de l'exercice 2020		759 748.76 €

Une gestion des plus rigoureuses tout au long de l'exercice 2020, permet à nouveau de dégager des excédents en section fonctionnement et investissement. Et ce dans la continuité des exercices précédents.

Les dépenses de fonctionnement :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Résultat 2020
011 – Charges à caractère général	259 051 € + 66 268 € (1)	233 379 €	216 721 €	300 620 €	383 158 €	322 890 €
012 – Charges de personnel	311 316 €	329 045 €	370 545 €	380 806 €	389 881 €	413 214 €
65 – Autres charges de gestion courante	21 112 €	21 939 €	22 069 €	11 587 €	23 271 €	25 462 €
66 – Charges financières	58 734 €	48 702 €	44 391 €	43 075 €	40 551 €	37 916 €
67 – Charges exceptionnelles	1 745 €	40 522 €	593 000 € (2)	1 470 €		
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	718 226 €	673 587 €	1 246 726 € 653 726 € Hors chap 67	737 558 €	836 862 €	799 482 €

Les dépenses réelles de fonctionnement "classiques" du SMBVL s'élèvent à 800 k€ en 2020 contre 838 k€ en 2019, 738 k€ en 2018, 654 k€ en 2017, 674 k€ en 2016 et 718 k€ en 2015.

En 2020, les dépenses du SMBVL sont constituées :

- pour 52 % de charges de personnel (chapitre 012) soit 413 214 € ; soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019 ; cette augmentation est en totalité liée à l'application nationale sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) et de la progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires (glissement vieillesse technicité). Une part de

l'augmentation du chapitre 012 est liée au recrutement à compter d'aout 2020 d'un contrat d'apprentissage chargé de la réactualisation des inventaires faune-flore.

- pour 40 % de charges à caractère général (chapitre 011) soit 322 890 € ; soit une baisse de 18.66 % par rapport à 2019. La réduction des dépenses se rapportant au chapitre 11 est liée à une baisse des dépenses imputées aux articles 611 (-20 000 €) et 617 (-23 000 €) correspondant essentiellement aux dépenses consacrées à l'élaboration du SAGE, en lien avec l'installation d'une nouvelle CLE du SAGE.
- pour 3% de charges de gestion courante (chapitre 65) soit 25 462 € ; soit une légère augmentation de 8.6 % par rapport à 2019 liée aux indemnités des élus.
- pour 5% de charges financières (chapitre 66) soit 37 916 € ; soit une diminution de 6.95 % par rapport à 2019.

Les charges financières couvrent à la fois le remboursement des intérêts d'emprunt et les frais liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie, sachant que sur l'année 2020 le SMBVL n'a pas eu recours à la mobilisation d'une ligne de trésorerie.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitres / Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
74-contributions membres SMBVL	818 102 €	808 000 €	796 000 €	913 900€	960 550 €	952 950 €
74-subventions	135 813 €	183 500 €	165 451 €	177 675 €	182 788 €	211 832 €
77-produits exceptionnels	76 000 €	20 584 €	71 €	35 121 €	104 €	152 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 029 915 €	1 012 084 €	961 451 €	1 126 696 €	1 143 442 €	1 164 934 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- pour 89.6 % de subventions et participations des structures membres (chapitre 74) soit 1 143 782 € ; soit une augmentation de 1.8 % par rapport à 2019.

Les recettes principales sont liées au chapitre 74 qui regroupe à la fois les participations des structures membres du SMBVL et les subventions des différents partenaires (Etat, Agence de l'Eau, Région, Départements). Les subventions de fonctionnement fluctuent légèrement d'une année sur l'autre en fonction des actions conduites par le SMBVL et éligibles.

Membres / Années	2014	2015	2016	2017	2018	2018 Dignes	2019	2019 Dignes	2020	2020 Dignes
CCDB					25 209,00 €		25 209,00 €		25 461,00 €	
CCBDP					12 197,00 €		12 197,00 €		12 319,00 €	
CCEPPG					317 440,00 €	20 100,00 €	317 440,00 €	20 100,00 €	320 614,00 €	20 100,00 €
CCDSP					99 723,00 €	10 000,00 €	99 723,00 €	41 100,00 €	100 720,00 €	41 100,00 €
CCRLP					340 431,00 €	88 800,00 €	340 431,00 €	88 800,00 €	343 835,00 €	88 800,00 €
Total contributions	839 079,00 €	818 102,00 €	808 000,00 €	796 000,00 €	795 000,00 €	118 900,00 €	795 000,00 €	150 000,00 €	802 949,00 €	150 000,00 €
Total contributions + dignes						913 900,00 €		945 000,00 €		952 949,00 €

Evolution des contributions des membres du SMBVL :

Sur la période 2014-2017 les contributions des structures membres du SMBVL avaient diminué de 5,1 % pour des périmètres de compétences et de missions identiques, pour s'établir à un montant de 796 000 €.

Au regard de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GeMAPI et des obligations réglementaires, la contribution des membres du SMBVL fait l'objet de deux parts à compter de l'exercice 2018 conformément aux nouveaux statuts adoptés :

- une part liée aux dépenses générales de la structure pour un montant de 795 000 € soit un volume comparable à celui de l'exercice 2017 et abondé par les 5 EPCI-FP selon la clé de répartition approuvée dans les nouveaux statuts du SMBVL
- une part liée aux dépenses relevant de la gestion des systèmes d'endiguement pour un montant de 118 900 € en 2018 et de 150 000 € en 2019 et 2020 abondé uniquement par les 3 EPCI-FP concernés.

Subventionnement des postes techniques :

Cinq des 8 postes du syndicat (2 Techniciens de rivières, Chargée de mission politique de l'Eau, animateur PAPI, Directeur pour partie,) sont subventionnés par les partenaires classiques du SMBVL (essentiellement l'Agence de l'Eau, mais aussi la Région Sud PACA, les Départements de Vaucluse et de la Drôme, l'Etat) à des taux variables en fonction du poste et des conditions définies par le partenaire financier.

En 2020, 35 % de la masse salariale globale du syndicat a été compensée financièrement par ces différents partenaires.

Les dépenses d'investissement :

Les incertitudes liées à la mise en œuvre de l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant durant les exercices 2016 et 2017, les interrogations sur le fondement juridique du SMVL à intervenir sur le territoire de CCRLP durant le premier trimestre 2018, les lourdeurs réglementaires sur le dossier de protection de Bollène ont eu pour effet de freiner les dépenses d'investissement.

Les changements d'acteurs, de cadres réglementaires et financiers, ont multiplié les incertitudes dans de nombreux domaines et **l'activité de la maîtrise d'ouvrage spécialisée a connu une récession sans précédent sur la période 2016-2017.**

La crise sanitaire du covid19 a eu un effet indéniable de ralentissement des opérations mobilisant de l'ingénierie (missions de maîtrise d'œuvre, de topographie ou de géomètre) ou nécessitant des procédures administratives (cf. le dossier de protection de Bollène)

Le renouvellement du bloc communal et le report de l'installation du nouvel exécutif du Syndicat ont également pesé sur le volume des dépenses d'investissement.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Résultat 2020
Dépenses d'équipement	800 207 €	696 432 €	1 021 251 €	1 085 677 €	717 804 €
Dépenses financières	41 541 €	45 735 €	45 191 €	48 346 €	49 411 €
TOTAL - Dépenses réelles investissement	841 749 €	742 167 €	1 066 442 €	1 134 024 €	767 215 €

Les dépenses d'investissement 2019 ont porté sur les actions suivantes :

	Réalisé 2020	Restes à Réaliser	Total
Travaux en cas de crue	0		
Acquisitions foncières – protection de Bollène	129 324 €	6 872.74 €	136 197 €
MOE protection de Bollène	35 232 €		35 232 €
Gestion des digues & systèmes d'endiguement	20 753 €		20 753 €
Etude hydromorphologique	9 212 €		9 212 €
Repères de crues	726 €		726 €
Travaux PPRE 2020	456 345 €		456 345 €
Riaille St Vincent	0 €		0 €
MOE protection de Valréas	20 600 €	78 387.24 €	98 987 €
Travaux PPRE 2019-2021	0 €		0 €
Matériel informatique	10 641 €		10 641 €
Logiciels	6 635 €		6 635 €
Mobilier	1 704 €		1 704 €
Petits équipements			
Extension du réseau	20 322 €		20 322 €
Matériel pour le réseau	6 309 €		6 309 €
Total	717 804 €	85 259.98 €	803 307 €

Les dépenses par opération sont financées via :

- Les subventions afférentes à chaque opération
- Le FCTVA
- La participation de la structure membre du SMBVL bénéficiaire des travaux correspondants conformément aux statuts du SMBVL en vigueur.

Evolution du montant annuel des travaux d'entretien et de restauration de la végétation (PPE) :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant TTC	328 008 €	430 077 €	451 049 €	467 997 €	479 995 €	479 993 €	459 315 €

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs).

Le poids de ces recettes reflète la capacité du SMBVL à mobiliser les financeurs sur les projets qu'il mène.

Les soldes intermédiaires de gestion :

	CA 2017 corrigé reprises provisions des sur	CA 2018	CA 2019	Résultat 2020
Chapitre 70		538 €		
Chapitre 73				
Chapitre 74	961 451 €	1 091 575 €	1 143 338 €	1 164 782 €
Chapitre 75		6 €	63 €	1 €
A = Recettes de gestion	961 451 €	1 092 113 €	1 143 401 €	1 164 783 €
Chapitre 011	216 721 €	300 620 €	383 158 €	322 890 €
Chapitre 012	370 545 €	380 806 €	389 881 €	413 214 €
Chapitre 014				
Chapitre 65	22 069 €	11 587 €	23 271 €	25 462 €
B = Dépenses de gestion	609 335 €	693 013 €	796 310 €	761 566 €
Solde de gestion C = A-B	352 116 €	399 100 €	347 091 €	403 217 €
Produits financiers (768)			24 €	0 €
- Charge financière (668)	615 €			0 €
= C' : Solde Financier	- 615 €		24 €	0 €
Produits exceptionnels (013 & 77)	71 €	35 122 €	104 €	152 €
- Charges exceptionnelles (67)		1 470 €	104 €	
= C" : Solde Exceptionnel	71 €	33 652 €		152 €
Epargne de gestion = C + C' + C"	351 572 €	432 752 €	347 219 €	403 369 €
- Remboursement intérêts de la dette	44 606 €	42 760 €	40 834 €	38 854 €
Epargne brute (CAF)	306 966 €	389 992 €	306 385 €	364 515 €
- Remboursement capital de la dette	43 345 €	45 191 €	47 116 €	49 096 €
Epargne nette	263 621€	344 801 €	259 269 €	315 419 €

Gestion de la dette :

En 2020, tout comme sur la période 2014-2019, le SMBVL n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Les ressources qui ont financé les emplois de l'année se trouvent exclusivement au poste « autres ressources ». Le syndicat a préféré puiser dans ses excédents antérieurs reportés plutôt que de recourir à l'emprunt.

Le volume des dettes financières diminue sur la période mais il reste conséquent : il est passé de 1155 k€ en 2015 à 889 149 € au 01/01/2021.

Sans souscription de nouvel emprunt, la dette serait intégralement éteinte en 2035.

Le **ratio encours de la dette/ produits de fonctionnement** mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette bancaire si les recettes liées à l'exploitation lui étaient intégralement consacrées.

Cet indicateur reste inférieur à 1 pour 2020.

Cela signifie qu'il faudrait moins de 1 an de produits de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de la dette.

Le **ratio encours de la dette bancaire/CAF brute** permet d'apprécier la solvabilité du syndicat, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de l'épargne dégagée en fonctionnement.

Ce ratio s'établit à 2.44 au 31/12/2020. Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de deux ans et demi de CAF pour rembourser les emprunts si l'autofinancement était exclusivement réservé pour éteindre la dette.

Avec l'extinction progressive de la dette, les charges financières ont tendance à réduire, permettant donc au syndicat de disposer de marges de manœuvre supplémentaires en termes de financement des investissements.

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) est le rapport entre, d'une part la somme des charges de fonctionnement et le remboursement en capital d'emprunts, et d'autre part les produits de fonctionnement.

Il permet de mesurer l'aptitude du syndicat à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et rembourser ses dettes. Le CAC est égal à 0,73. Plus ce ratio est proche de 1, plus la CAF nette se réduit. Le CAC du SMBVL est donc satisfaisant.

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Adresse :

SMBVL – Espace Germain Aubert - 17 D Rue de Tourville – 84600 VALREAS

Tél : 04 90 35 60 55

Courriel : infos@smbvl.net

www.smbvl.fr

